ARRETE DU PRESIDENT

ARRETE N°2023.00124

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE - MISE A JOUR DU CLASSEMENT SONORE DES VOIES ROUTIERES

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles R.111-1, R.111-3-1, R.123-13, R.123-14, R.123-22, L.151-43, L.153-60 et R.153-18,

VU le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.571-32 à R.571-43 relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le Code de la construction et de l'habitation,

VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.111-4-1, R.111-23-1 à R.111-23-3,

VU les arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, de santé et les hôtels,

VU l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,

VU l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996,

VU l'arrêté nN°DT-11-005 du 07 février 2011 portant sur la mise à jour du classement sonore des infrastructures des transports terrestres dans le département de la Loire,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Etienne approuvé le 08 janvier 2008, modifié et révisé partiellement plusieurs fois, dont la dernière modification n°12 a été approuvée le 19 mai 2022,

VU les avis des collectivités concernées par la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Loire émis au cours de la consultation réalisée du 03 juillet 2019 au 03 octobre 2019,

VU l'arrêté préfectoral n° DT-22-0331 de Madame la Préfète en date du 27 juillet 2022 portant sur la mise à jour du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Loire,

VU le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Alexandre ROCHATTE, préfet de la Loire,

VU l'arrêté préfectoral n° DT-23-0349 de Monsieur le Préfet de la Loire en date du 02 mai 2023 portant sur la mise à jour du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Loire qui annule et remplace l'arrêté préfectoral n° DT-22-0331,

RECU EN PREFECTURE

Le 18 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AR-042-244200770-20230510-A2023001241

Date de mise en ligne : 18 juillet 2023

CONSIDERANT que les annexes du PLU de la commune de Saint-Etienne nécessitent une mise à jour afin d'intégrer le nouveau classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Loire créé par l'arrêté préfectoral précité,

ARRETE

ARTICLE 1
Le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Etienne est mis à jour à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2
La mise à jour a pour effet d'intégrer dans le dossier de PLU (Annexes - 42218_isolement_acoustique_20220519.pdf) les dispositions de l'arrêté préfectoral n° DT-23-0349 en date du 02 mai 2023 portant sur la mise à jour du classement sonore des voies routières sur la commune de Saint-Etienne (modifiant l'arrêté DT-22-0331) et ses documents annexes (tableau des infrastructures et leur catégorie de classement sonore, et cartes des infrastructures concernées).

La mise à jour est effectuée sur le PLU tenu à disposition du public en mairie et de manière dématérialisée sur le site internet de Saint-Etienne Métropole (https://extranet.saint-etienne.fr/extrasig/intra_wm/referentiel/plu/Plu.php?map=CAD/2/1808530/5138700) et du géoportail de l'urbanisme de l'Etat (https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/).

ARTICLE 3
Le présent arrêté sera affiché pendant un mois au moins au siège de Saint-Etienne Métropole et à la mairie de Saint-Etienne.

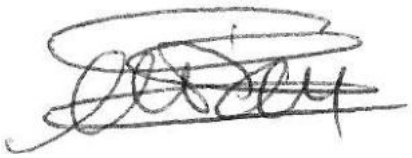
ARTICLE 4
Conformément aux dispositions prévues par l'article R.421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le présent arrêté peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le recours contentieux peut alors être engagé dans un délai de 2 mois à compter, soit de la décision explicite de rejet du recours gracieux, soit de la décision implicite de rejet.

ARTICLE 5
Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Etienne Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
- notifié à Monsieur le Maire de la commune de Saint-Etienne,
- notifié à Monsieur le Préfet de la Loire.

Fait à Saint-Etienne, le 17 juillet 2023

Reçu notification
Le

Le Président,



Gaël PERDRIAU

PRÉFET
DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Arrêté n° DT-23-0349 portant sur la mise à jour du classement sonore des voies routières du département de la Loire

Le préfet de la Loire

Vu le livre cinquième, titre septième, chapitre premier du code de l'environnement relatif à la prévention des nuisances sonores, et notamment l'article L.571-10 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R.571-32 à R.571-43 relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.111-4-1, R.111-23-1 à R.111-23-3 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R.111-1, R.111-3-1, R.123-13, R.123-14 et R.123-22 ;

Vu les arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, de santé et les hôtels ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 ;

Vu la circulaire du 25 mai 2004 portant sur le bruit des infrastructures de transports terrestres ;

Vu l'arrêté N°DT-22-0331 du 27 juillet 2022 portant sur la mise à jour du classement sonore des infrastructures des transports terrestres dans le département de la Loire ;

Vu les avis des collectivités concernées par la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Loire émis au cours de la consultation réalisée du 03 juillet 2019 au 03 octobre 2019 ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Alexandre ROCHATTE préfet de la Loire ;

Sur proposition de la directrice départementale de la Loire ;

ARRETE :

Article 1

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté numéro DT-22-0331 du 27 juillet 2022 portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de la Loire.

Standard : 04 77 48 48 48
Télécopie : 04 77 21 65 83
Site internet : www.loire.gouv.fr
2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

Article 2

Les dispositions de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 sont applicables dans le département de la Loire aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'annexe N°1 du présent arrêté et représentées sur les cartes mises en ligne sur le site INTERNET de la préfecture de la Loire.

Sont concernées par la révision du classement sonore des voies les communes ci-après désignées :

AMBIERLE, AMIONS, ANDREZIEUX BOUTHEON, BALBIGNY, BELLEGARDE-EN-FOREZ, BOEN-SUR-LIGNON, BOISSET LES MONTROND, BONSON, BOURG ARGENTAL, BRIENNON, BURDIGNES, BUSSIERES, CERVIERES, CHALAIN D'UZORE, CHALAIN LE COMTAL ,CHAMBEON, CHAMBOEUF, CHAMPDIEU, CHAMPOLY, CHANGY, CHARLIEU, CHATEAUNEUF, CHAVANAY, CHAZELLES-SUR-LYON, CHIRASSIMONT, CIVENS, CLEPPE, COMBRE, COMMELLE VERNAY, CRAINTILLEUX, CUZIEU, DARGOIRE, EPERCIEUX SAINT PAUL, FEURS, FIRMINY, FOURNEAUX, FRAISSES, GENILAC, GREZIEUX LE FROMENTAL, GREZOLLES, JURE, LA FOUILLOUSE, LA GRAND CROIX, LA PACAUDIERE, LA RICAMARIE, LA TALAUDIERE, LA TOUR EN JAREZ, LA TOURETTE, LE CHAMBON FEUGEROLLES, LE COTEAU, LE CROZET, LEIGNEUX, LENTIGNY, LEZIGNEUX, LES SALLES, L'ETRAT, L'HOPITAL LE GRAND, L'HORME, LORETTE, LURE, LURIECQ, MABLY, MACHEZAL, MAGNEUX HAUTE RIVE, MALLEVAL, MARCILLY LE CHATEL, MARCLOPT, MARCOUX, MARINGES, MIZERIEUX, MONTAGNY, MONTBRISON, MONTROND LES BAINS, NEAUX, NERONDE, NERVIEUX, NEULISE, NOIRETABLE, NOTRE DAME DE BOISSET, OUCHES, PARIGNY, PERIGNEUX, PERREUX, PLANFOY, POMMIERS, PONCINS, POUILLY-LES-NONAINS, POUILLY SOUS CHARLIEU, PRALONG, RENAISON, RIORGES, RIVAS, RIVE DE GIER, ROANNE, ROCHE LA MOLIERE, SAINT-LEGER-SUR-ROANNE, SAINT-ANDRE-LE-PUY, SAINT-BONNET-LE-CHATEAU, SAINT-BONNET-LES-OULES, SAINT-CHAMOND, SAINT-CYPRIEN, SAINT-CYR-DE-FAVIERES, SAINTE-COLOMBE-SUR-GAND, SAINT-DENIS-SUR-COISE, SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE, SAINT-ETIENNE, SAINT-FORGEUX-LESPINASSE, SAINT-GALMIER SAINT-GENEST-LERPT, SAINT-GENEST-MALIFAUX, SAINT-GEORGES-HAUTEVILLE, SAINT-GERMAIN-LAVAL, SAINT-GERMAIN-LESPINASSE, SAINT-HEAND, SAINT-JEANBONNEFONDS, SAINT-JOSEPH, SAINT-JULIEN D'ODDES, SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, SAINT-JUST-LA-PENDUE, SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, SAINT-LAURENT-LA-CONCHE, SAINT-LEGER-SUR-ROANNE, SAINT-MARCEL-DE-FELINES, SAINT-MARCEL-D'URFE, SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, SAINT-MARTIN-D'ESTREAUX, SAINT-MARTIN-LA-PLAINE, SAINT-MICHEL-SUR-RHONE, SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS, SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU, SAINT-PAUL-EN-CORNILLON, SAINT-PIERRE-DE-BOEUF, SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-D'URFE, SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE, SAINT-ROMAIN-LE-PUY, SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY, SAINT-THOMAS-LA-GARDE, SAINT-VINCENT-DE-BOISSET, SAVIGNEUX, SORBIERS, SOUTERNON, SURY-LE-COMTAL, TARTARAS, TRELINS, UNIAS, UNIEUX, VEAUCHE, VEAUCHETTE, VENDRANGES, VERIN, VILLARS, VILLEMONTAIS, VILLEREST, VIOLAY, VIRICELLES, VIVANS, VOUGY

Article 3

Les tableaux figurant en annexe N°1 donnent, pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des cinq catégories définies par l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons, le type de tissu urbain, ainsi que les niveaux sonores que les constructeurs doivent prendre en compte pour la construction de bâtiments inclus dans ces secteurs.
Les largeurs des secteurs affectés par le bruit sont mesurées à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Article 4

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'article R.571.43 du code de l'environnement susvisé.

- Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

- Pour les bâtiments d'enseignement, de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon l'arrêté du 25 avril 2003 susvisé.

Article 5

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire, inclus dans les secteurs affectés par le bruit sont définis tel que précédemment mentionné par l'arrêté du 30 mai 1996 et l'arrêté du 25 avril 2003 précédemment mentionnés.

Le classement par catégories des infrastructures routières se base sur les éléments suivants :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne (dB(A))	Niveau sonore au point de référence en période nocturne (dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Article 7

Une copie de cet arrêté sera affichée en mairie des communes visées à l'article 2 pendant une durée minimale d'un mois.

Article 8

Le périmètre des secteurs affectés par le bruit situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres définis à l'article 3 et dans les annexes 1 et 2 du présent arrêté sera annexé par arrêté municipal au plan d'occupation des sols ou plan local d'urbanisme des communes visées à l'article 2 du présent arrêté.
Le présent arrêté sera également annexé au plan d'occupation des sols ou plan local d'urbanisme de ces mêmes communes.

Article 9

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mesdames et Messieurs les Maires des communes visées dans le tableau en annexe 1.
- Madame la directrice départementale des territoires de la Loire.

Article 10

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées et Madame la directrice départementale des territoires de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet

02 MAI 2023

Alexandre ROCHATTE

CD42

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées	Communes affectées non traversées
ARRAS	RD 43 - rue des Sorbiers -	route de Briennon	4	30	1	Roanne	Mably
Avenue de la Mairie	D8	D8	3	100	1	Bonson ; Saint Cyprien	
Avenue de Montbrison	D498	D12	4	30	1	Saint Cyprien ; Andrézieux	
D 43_1	Boulevard Ouest	Rue des Sorbiers	4	30	1	Roanne	
D100_1 et D100_2	D100PR0+0	D100PR6+260	2	250	1	Andrezieux-Boutheon; Veauche ; Chamboeuf ; Andrezieux-Boutheon	La Fouillouse ; Saint-Bonnet-Les-Oules
D101_1	D1082	D108	4	30	1	Rivas ; Craintilleux	Cuzieux ; Chamboeuf
D103_1	D12	Rue Emile Rivoire	4	30	1	Chazelles-sur-Lyon	
D103_2	Rue Emile Rivoire	Limite departement	4	30	1	Chazelles-sur-Lyon	Saint-Denis-sur-Coise
D108_1 et D108_2	D108PR0+0	D108PR20+230	4	30	1	Unieux ; Saint-Paul-en-Cornillon ; Saint-Just Saint-Rambert	Saint-Maurice-en-Gourgois
D1082.1	D1082	D100	3	100	1	Andrezieux-Boutheon	La Fouillouse
D1082_1 à D1082_10	D1082PR16+889	D1082PR54+637	3	100	1	Balbigny ; Civens ; Feurs ; Epercieux-Saint-Paul ; Feurs ; Marclopt ; Saint-Laurent-la-Conche ; Montrond-les-Bains ; Veauche ; Cuzieu ; Andrezieux-Boutheon	
D1082_11	D1082PR54+637	D1082PR58+451	4	30	1	La Fouillouse ; Andrezieux-Boutheon	
D1082_12	D1082PR58+451	D1082PR63+227	3	100	1	L'Etrat ; La Fouillouse	Villars
D1082_13	D1082PR63+227	Changement vitesse 50/70	4	30	1	Planfoy ; Saint-Etienne	
D1082_14	Changement vitesse 50/70	Changement vitesse 70/50	3	100	1	Planfoy	
D1082_15	Changement vitesse 70/50	D1082PR78+826	4	30	1	Planfoy	
D1082_16	D1082PR97+595	D1082PR103+459	3	100	1	Bourg-Argental	
D1086_1	D1086PR0+000	D1086PR11+69	3	100	1	Malleval ; Vérin ; Saint-Pierre-de-Boeuf ; Saint-Michel-sur-Rhône ; Chavanay	
D1089_1	D1089PR0+0	D1089PR14+4	4	30	1	Montrond-les-bains ; Saint-André le puy ; Bellegarde en Forez ; Vincelles	
D1089_2	D1089PR14+4	D1089PR17+40	3	100	1	Cleppee ; Feurs	
D11.1	D1498	D11.2	4	30	1	La Tour-en-Jarez	L'Etrat
D11_1 et D11_2	D11PR16+387	D11PR26+231	4	30	1	Saint-Priest-en-Jarez ; L'Etrat ; Saint-Etienne ; Saint-Heand	
D12_1 à D12_4	D12PR0+0	Changement vitesse 70/50	3	100	1	Saint-Just-Saint-Rambert ; Andrezieux-Boutheon ; Veauche	
D12_5	Changement vitesse 70/50	D12PR6+592	4	30	1	ANDREZIEUX-BOUTHEON ; VEAUCHE	
D12_6 et D12_7	D12PR6+592	D12PR22+740	3	100	1	CHAMBOEUF ; SAINT-GALMIER ; VEAUCHE ; CHAZELLES-SUR-LYON,GREZIEU-LE-MARCHE	
D12	D103	Route de Saint-Galmier	4	30	1	Chazelles-sur-Lyon	
D1498_1	D1082	PR50+245	3	100	1	L'Etrat	Villars ; Saint-Priest-en-Jarrez ; La Fouillouse
D1498_2	PR50+245	Changement de vitesse 70/50	4	30	1	La Tour-en-Jarez ; L'Etrat ; La Talaudière	
D1498_3 à D1498_5	Changement de vitesse 70/50	PR55+2	3	100	1	La Talaudiere ; Sorbiers ; Saint-Chamond	
D1498_6	PR55+2	Changement de vitesse 50/70	4	30	1	Sorbiers ; Saint-Chamond ; La Talaudière	
D1498_7	Changement de vitesse 50/70	Changement de vitesse 70/50	3	100	1	Sorbiers ; Saint-Chamond ; La Talaudière	
D1498_8	Changement de vitesse 70/50	PR61+61	4	30	1	Sorbiers ; Saint-Chamond ; La Talaudière	
D2_1 et D2_2	Rue Maurice Bonnevialle	D38	4	30	1	Saint-Chamond	
D201	Bretelle RD201	Bretelles RN88	2	250	1	La Ricamarie	
D201_1 à D201_3	PR0+0	PR10+416	2	250	1	Villars ; Saint-Genest-Lerpt ; L'Etrat ; La Ricamarie ; Saint-Genest-Lerpt ; Roche-la-Molière ; Saint-Etienne	La Fouillouse
D204_1 à D204_6	PR0+0	PR7+732	3	100	1	Savigneux ; Montbrison	Champdieu
D207_1 à D207_8	RN7 Rocade est PR0+000	D504 PR6+605	4	30	1	Mably ; Roanne ; Riorges ; Le Coteau	
D25_1	PR12+497	PR16+405	3	100	1	Unieux ; Saint-Etienne	Saint-Paul-en-Cornillon
D27_1	PR11+464	Changement de vitesse 70/50	3	100	1	Mably	
D27_2	Changement de vitesse 70/50	PR13+182	4	30	1	Mably	
D288_1	D288PR0+0	Rond point Paul et Marie Cave	4	30	1	Saint-Chamond	
D288_2	Rond point Paul et Marie Cave	A47	3	100	1	Saint-Chamond ; L'Horme	
D3 Bd Georges Pompidou	Rue Paul Cotte	Rond point Bd Geroges pompidou	3	100	1	Saint-Etienne	
D3.2_1	D3.2PR0+0	D3.2PR2+132	4	30	1	ROCHE-LA-MOLIERE,SAINT-ETIENNE	
D3_1 à D3_4	Passage 80/70	D3PR24+653	3	100	1	Unieux ; Fraisses ; Saint-Paul-en-Cornillon ; Roche la Molière ; Saint-Etienne ; Firminy	
D3_5	D3PR24+653	Passage 50/70	4	30	1	Roche-la-Moliere	
D3_6	Passage 50/70	Passage 70/50	3	100	1	Roche-la-Moliere	
D3_7	Passage 70/50	D3PR27+155	4	30	1	La Talaudiere ; Saint-Etienne	
D3_8 à D3_14	D3PR27+155	D1498	3	100	1	Sorbiers ; La Talaudière ; Roche la Molière ; Saint-Etienne	La Tour-en-Jarez
D3_15 et D3_16	D3PR37+533	D3PR40+216	4	30	1	La Talaudiere ; Sorbiers	
D31_1 et D31_2	Rue Joanny Auge Sortie Roanne	Montee de la Croix Blanche	4	30	1	Riorges	Roanne
D300	D300PR5+0	D300PR6+829	3	100	1	Riorges ; Villerest	
D3088	Rocade	rue de Stalingrad	4	30	1	La Ricamarie	
D3088_1 à D3088	D3088PR0+0	D3088PR3+174	3	100	1	Le Chambon-Feugerolles ; La Ricamarie	
D32_1	D32PR30+586	Changement de vitesse 80/50	3	100	1	Saint-Chamond ; Saint-Jean-Bonnefonds	
D32_2	Changement de vitesse 80/50	D32PR34+846	4	30	1	Saint-Chamond ; Saint-Jean-Bonnefonds	
D3498_1 à D3498_3	D8	A72	2	250	1	Saint-Just-Saint-Rambert ; Andrezieux-Boutheon ; La Fouillouse	Bonson
D3498_4	A72	D100	3	100	1	La Fouillouse ; Andrezieux-Boutheon	
RD36_1 à RD36_3	Avenue du Pilat	Rue de la chataigniere	4	30	1	Saint-Etienne	
D36 RUE DU COIN	avenue de la Liberation	rue Laurent Charles	4	30	1	Saint-Chamond	
D43_1	D43PR4+674	D43PR15+892	3	100	1	Mably ; Briennon ; Roanne	
D43_2	D43PR15+892	Changement de vitesse 50/80	4	30	1	Commelle-Vernay ; Le Coteau ; Roanne	
D43_3	Changement de vitesse 50/80	Changement de vitesse 80/50	3	100	1	Commelle-Vernay ; Le Coteau ; Roanne	
D43_4	Changement de vitesse 80/50	D43PR18+1016	4	30	1	Commelle-Vernay ; Le Coteau ; Roanne	
D482	D482PR0+0	D482PR4+167	4	30	1	Saint-Pierre-la-Noaille	
D482_1	D482PR4+167	D482PR17+95	3	100	1	Pouilly-sous-Charlieu ; Vougy ; Saint-Nizier-sous-Charlieu ; Roanne	Mably
D487_1	D487PR0+0	Changement de vitesse 50/80	4	30	1	Pouilly-sous-Charlieu ; Saint-Nizier-sous-Charlieu ; Charlieu	
D487_2	Changement de vitesse 50/80	Changement de vitesse 80/50	3	100	1	Pouilly-sous-Charlieu ; Saint-Nizier-sous-Charlieu ; Charlieu	
D487_3	Changement de vitesse 80/50	D487PR5+24	4	30	1	Pouilly-sous-Charlieu ; Saint-Nizier-sous-Charlieu ; Charlieu	
D496_1 et D496_2	D496PR18+353	D496PR31+941	3	100	1	Chalain-le-Comtal ; Grozieux-le-Fromental ; Savigneux ; Boisset-les-Montrond ; Montrond-les-bains	Chalain-le-Comtal
D498_1	D498PR21+149	D498PR39+579	3	100	1	Perigneux ; Luriecq ; Saint-Marcellin-en-Forez ; Saint-Bonnet-le-Chateau ; Sury-le-Comtal ; La Tourette	
D5_1	D204	D107.1	3	100	1	Montbrison ; Saint-Thomas-la-Garde ; Saint-Georges-Haute-Ville	Lezigneux
D500.1_1	D500-1PR0+0	D500-1PR0+377	3	100	1	Le Chambon-Feugerolles ; Firminy	
D500_1	D500PR0+0	Sortie d'aglomeration	4	30	1	Firminy	Le Chambon-Feugerolles
D500_2	Sortie d'aglomeration	D500PR3+1008	3	100	1	Firminy	
D501_1	D1082	D22	4	30	1	Planfoy ; Saint-Genest-Malifaux	
D504_1 et D504_2	D504PR0+0	D504PR5+028	3	100	1	Perreux ; Le Coteau ; Combre ; Montagny	Roanne
D53_1	D53PR0+0	Changement de vitesse 50/80	4	30	1	Ouches ; Villerest ; Lentigny ; Roanne	Villemontais
D53_2 à D53_5	Changement de vitesse 50/80	D53PR10+945	3	100	1	Roanne	
D53_6	D53PR10+945	D207	4	30	1	Roanne	
D54_1 à D54_3	D54PR13+655	D54PR15+605	4	30	1	Veauche ; Veauchette	
D6_1	D88	D37	4	30	1	Genilac ; Saint-Martin-La-Plaine	
D8_1	D8PR60+142	Sortie d'aglomeration	4	30	1	Chalain-d'Uzore ; Boen-sur-Lignon ; Montbrison ; Trelins ; Pralong ; Marcilly-le-Chatel ; Champdieu ; Leigneux ; Marcoux	
D8_2 à D8_8	Sortie d'aglomeration	D8PR97+512	3	100	1	Saint-Romain-le-Puy ; Montbrison ; Sury-le-Comtal ; Saint-Marcellin-En-Forez ; Saint-Just-Saint-Rambert	
D88.1 Rue du docteur Louis Destre	Espace Paul et Guy Vantajol	Espace Paul et Guy Vantajol	4	30	1	Saint-Etienne	
D88_1 à D88_3	D88PR0+000	D88PR11+1997	4	30	1	Saint-Joseph ; Rive de Gier ; La Grand-Croix ; Lorette ; L'Horme	Chateauneuf ; Saint-Chamond ; Saint-Paul en Jarrez
D88_4	D88PR11+1997	D88PR20+43	3	100	1	Le Chambon-Feugerolles ; La Ricamarie ; Saint-Etienne	
D88_5 et D88_6	D88PR20+43	D500	4	30	1	Le Chambon-Feugerolles ; Firminy ; Fraisses	
D89_1	D89PR11+56	D89PR13+1457	3	100	1	Feurs	
D9_1	D9PR17+203	D9PR23+57	3	100	1	Renaison ; Pouilly les nonains ; Saint Leger sur Roanne	
D9_2 à D9_5	D9PR23+57	D9PR26+61	4	30	1	Saint-Leger-sur-Roanne ; Riorges	
Deviation Bonson-Sury	D498	D3498	2	250	1	Bonson ; Saint-Just-Saint-Rambert ; Saint-Marcellin-en-Forez	Sury-le-Comtal
RUE DES BUTTES	RD27	RD 207	3	100	1	Mably	
D36 Av du Pilat	RD36A rue du Colonel Fabien	Av Leon Jouhaux	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
D36 RUE GALLI□NI	rue Rene Peillon	rue Rene Dumaine	Déclassé	0	1	Saint-Chamond	
D36:2	rue Colonel Fabien	avenue Leon Jouhaux	Déclassé	0	1	Saint-Chamond ; Saint-Etienne	
D36:2	rue Colonel Fabien	avenue Leon Jouhaux	Déclassé	0	1	Saint-Chamond ; Saint-Etienne	
D36-RUE RENEE PEILLON	route de la Chabure	rue Gallieni	Déclassé	0	1	Saint-Chamond	
D36-RUE RENEE PEILLON	route de la Chabure	rue Gallieni	Déclassé	0	1	Saint-Chamond	
D37 RUE ROZET	D88 Rd pt de la Maladiere	bretelle acces RD288	Déclassé	0	0	L'Horme ; Saint-Chamond	
Deviation Firminy	D500-1	D500	Déclassé	0	1	Le Chambon-Feugerolles	
D106:3	Limite commune	limite commune	Déclassé	0	1	LA TALAUDIERE ; SAINT-JEAN-BONNEFONDS	
D2:1:2	Route de Saint Etienne	Rue Maurice Bonnevialle	Déclassé	0	1	Saint Chamond	
D482	D482PR0+0	D482PR4+167	Déclassé	0	1	SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU ; SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	
D8_14_1	D8PR90+434	D8PR94+550	Déclassé	0	1	BONSON ; SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT ; SURY-LE-COMTAL	
D88:3	intersection RD88 Nord et Sud	250m apres RD6 Nord	Déclassé	0	1	Rive de gier	
D88:5	250m apres D6 nord	jonction avec RD88 Sud	Déclassé	0	1	Rive de gier	
D88:27	Rue Bonnevieille	N498	Déclassé	0	1	Saint-Chamond	

Etat

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées	Communes affectées non traversées
A47 BRETELLE	A47	Route de la Varizelle	3	100	1	L'Horme	
A47 BRETELLE	A47	Saint-Chamond	3	100	1	Saint-Chamond	
A47 BRETELLE	A47	Saint-Chamond	4	30	1	Saint-Chamond	
A47 BRETELLE	A47	Saint-Chamond	4	30	1	Saint-Chamond	
A47 BRETELLE	A47	Saint-Chamond	3	100	1	Saint-Chamond	
A47 BRETELLE	A47	L'Horme	3	100	1	Saint-Chamond	
A47 BRETELLE	A47	L'Horme	4	30	1	La Grand-Croix ; L'Horme	
A47_1 à A47_4	limite dpt Loire/Rhone	N88	1	300	1	Rive-de-Gier ; Dargoire ; Chateauneuf ; Tartaras ; La Grand-Croix ; L'Horme ; Saint-Joseph ; Lorette ; Genilac ; Rive-de-Gier ; Saint-Chamond ; L'Horme	Saint-Martin-La-Plaine ; Chateauneuf
A72_1 à A72_7	PR4+300	A89	1	300	1	Villars ; Saint-Priest-en-Jarez ; La Fouillouse ; Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne ; Chalain-le-Comtal ; L'Hopital-le-Grand ; Boisset-lès-Montrond ; Craintilleux ; Andrezieux-Boutheon ; Veauchette ; Chalain-le-Comtal ; Cleppe ; Magneux-Haute-Rive ; Nervieux ; Poncins ; Sainte-Foy-Saint-Sulpice ; Pommiers ; Pommiers ; Chamboen ; Mizerieux	L'Etrat ; Villars ; Unias
A89_1 à A89_5	Limite departement	Limite departement	2	250	1	Cervieres ; Les Salles ; Noiretable ; Saint-Julien-d'Oddes ; Amions ; Saint-Marcel-d'Urfe ; Champoly ; Jure ; Lure ; Grezolles ; Saint-Germain-Laval ; Saint-Romain-d'Urfe ; Les Salles ; Amions ; Pommiers ; Saint-Georges-de-Baroille ; Balbigny ; Nervieux ; ; Violay ; Saint-Just-la-Pendue ; Néronde ; Sainte-Colombe-sur-Gand ; Saint-Marcel-de-Felines	Souternon ; Nervieux ; Pommiers ; Bussières
bretelle A72-RN488	RN488	A72	3	100	1	Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne	
bretelle A72-RN488	RN488	A72	3	100	1	Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne	

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées	Communes affectées non traversées
N488_1	RN88- PR 0	A72- PR 1+150	2	250	1	Saint-Etienne	Saint-Jean-Bonnefonds
N488_2	A72- PR 1+150	D32 rond point-PR 2+200	3	100	1	Saint-Etienne	
N7_1 et N7_2	limite dpt-PR0	Changement vitesse 80/110	3	100	1	La Pacaudière ; Vivans ; Saint-Martin-d'Estreaux ; Changy	Le Crozet
N7_3	Changement vitesse 80/110	PR14+710 (fin dev)	2	250	1	La Pacaudière ; Vivans ; Saint-Martin-d'Estreaux ; Changy	Le Crozet
N7_4 à N7_10	PR14+710 (fin dev)	Changement vitesse 50/110	3	100	1	Saint-Forgeux-Lespinasse ; Saint-Romain-la-Motte ; Mably ; Saint-Germain-Lespinasse ; Ambierle ; Changy ; Roanne	
N7_11 et N7_12	Changement vitesse 50/110	PR 41+760 (intersection N82)	2	250	1	Mably ; Roanne ; Saint-Vincent-de-Boisset ; Saint-Cyr-de-Favières ; Perreux ; Notre-Dame-de-Boisset ; Le Coteau	Vendranges ; Neaux
N7_13	PR 41+760 (intersection N82)	Changement vitesse 80/50 Entree Neaux	3	100	1	Neaux ; Saint-Cyr-de-Favières ; Fourneaux ; Saint-Symphorien-de-Lay ; Chirassimont ; Machezal	Vendranges
N7_14	Changement vitesse 80/50 Entree Neaux	Changement vitesse 50/80 Sortie Neaux	4	30	1	Neaux ; Saint-Cyr-de-Favières ; Fourneaux ; Saint-Symphorien-de-Lay ; Chirassimont ; Machezal	Vendranges
N7_15	Changement vitesse 50/80 Sortie Neaux	Changement vitesse 80/50 Entree St Symphorien de Lay	3	100	1	Neaux ; Saint-Cyr-de-Favières ; Fourneaux ; Saint-Symphorien-de-Lay ; Chirassimont ; Machezal	Vendranges
N7_16	Changement vitesse 80/50 Entree St Symphorien de Lay	Changement vitesse 50/80 Sortie St Symphorien de Lay	4	30	1	Neaux ; Saint-Cyr-de-Favières ; Fourneaux ; Saint-Symphorien-de-Lay ; Chirassimont ; Machezal	Vendranges
N7_17	Changement vitesse 50/80 Sortie St Symphorien de Lay	Limite Rhone PR 60+000	3	100	1	Neaux ; Saint-Cyr-de-Favières ; Fourneaux ; Saint-Symphorien-de-Lay ; Chirassimont ; Machezal	Vendranges
N82_1 et N82_2	PR 0	PR 19+926 (croisement A89)	2	250	1	Balbigny ; Vendranges ; Saint-Cyr-de-Favières ; Saint-Marcel-de-Felines ; Neulise	Neaux
N88_1 à N88_3	A47	N488	1	300	1	Saint-Chamond ; Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne	
N88_4	Separation avec la N488	A72	3	100	1	Saint-Chamond ; Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne	
N88_5 à N88_10	A72	Changement vitesse	2	250	1	La Ricamarie ; Saint-Etienne	
N88_11 à N88_13	Changement vitesse	Changement vitesse 110/90	1	300	1	La Ricamarie ; Saint-Etienne ; Le Chambon-Feugerolles	Firminy
N88_14 à N88_16	Changement vitesse 110/90	Limite departement	2	250	1	Le Chambon-Feugerolles ; Firminy ; Fraisses	

Roanne

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées
AQUEDUCS	Rue du Chateau	Rue Cadore	4	30	1	Roanne
AUGE	RD 9	Rue du General Giraud	4	30	1	Roanne ; Riorges
Avenue GAMBETTA	Cours de la Republique	Rue Cadore	3	100	0	Roanne
Bd THIERS	Rue de Villemontais	Rue Lucien Sampaix	4	30	1	Roanne
BEAULIEU 1	Place du Phoenix	Rue Raffin	5	10	1	Roanne
BEAULIEU 2	Rue A. Raffin	Rue Brison	4	30	0	Roanne
Belgique 1 à 3	Avenue de Paris	Rue de Charlieu	4	30	1	Roanne
BERGE	Bd Jules Ferry	Rue Malon	4	30	1	Roanne
BLANQUI1 et 2	Rue de Villemontais	Chemin de Halage	4	30	1	Roanne
BOULEVARD OUEST_9	Rocade Est	Avenue du Polygone	4	30	1	Roanne
CADORE	rue Noirot	rue Charles de Gaulle	3	100	0	Roanne
CHATEAU	Rue Charles de Gaulle	Rue des Aqueducs	4	30	1	Roanne
CIMETIERE	RD 207 - Avenue de Paris -	Boulevard Ouest	4	30	1	Mably ; Roanne
CLEMENT 1 et 2	Rue de Bourgogne	Rocade est	4	30	1	Roanne
CUGNOT 1 et 2	Boulevard Baron du Marais	Rue Stephenson	4	30	1	Roanne
CURIE	Rue de Matel	Rue de Charlieu	4	30	1	Roanne
CUVIER	Rue Denis papin	Avenue de Paris	4	30	1	Roanne
D 43_2 et 2	Place Louis Flandre	Boulevard Ouest	4	30	1	Mably ; Roanne
D482_2	Rocade Est	D 207 - Avenue de Lyon -	4	30	1	Roanne
DEPIERRE	RD 53 - rue Jean Jaures -	Levee du Renaison	5	10	1	Roanne
DESROCHES	Rue Marguerite Duras	Rue du General Giraud	4	30	1	Roanne ; Riorges
DOURDEIN 1	Rue St Romain	Rue Vachet	Déclassé	0	1	Roanne ; Riorges
DOURDEIN 2	Rue Vachet	Rue Pierre Semard	Déclassé	0	1	Roanne
FERRY	RD 53 - rue Brison -	rue de la Berge	4	30	1	Roanne
FOLLEREAU	Rue de la Berge	Rue Martin	4	30	1	Roanne
FONTENILLE	Rue Jean Mace	Avenue de Lyon	4	30	1	Roanne
GIRAUD 1 et 2	RD 53	Rue Joanny Auge	4	30	1	Roanne ; Riorges
HOCHE 1 et 2	Levee du Renaison	Rue Arago	4	30	1	Roanne
HOPITAL_1 et 2	Avenue de Lyon	Bd Palissy	4	30	1	Roanne
L'HERMINIER	Bd Palissy	D 207	4	30	1	Roanne
MALON	Rue Beaulieu	Rue de la Berge	4	30	1	Roanne
MARAIS	rue Nicolas Cugnot	Avenue de Paris	4	30	1	Roanne
MARENGO	rue Roger Salengro	RD 53 - rue Jean Jaures -	4	30	1	Roanne
MARNE	Avenue du Polygone	Rue de Charlieu	4	30	1	Roanne
MATEL 1	Rue de Charlieu	Rocade est	Déclassé	0	1	Roanne
MATEL 2	Rocade est	Rue Georges Mandel	Déclassé	0	1	Roanne
MERMOZ	Rue Moulin Paillasson	100m avant rue Plasse	4	30	1	Roanne
MOULIN PAILLASSON 1 et 2	Rue du general Giraud	Rue Saint Andre	4	30	1	Roanne
PALISSY_1 à 3	Rue de Charlieu	Quai Cdt L'Herminier	4	30	1	Roanne
PAPIN	Nicolas Cugnot	Rue Seguin	Déclassé	0	1	Roanne
PLASSE1 et 2	Rue Lucien Sampaix	Rue Saint Alban	4	30	1	Roanne
POLYGONE	Avenue de la Marne	Boulevard de Reims	4	30	1	Roanne
QUAI DU MARECHAL LECLERC	Levee du Renaison	RD 207	4	30	1	Roanne
RAFFIN	D 53 - rue Brison -	rue Beaulieu	4	30	1	Roanne
RENAISON	rue de la Berge	rue Depierre	4	30	1	Roanne
REPUBLIQUE (Roanne)	Rue Noirot	Bd Baron du Marais	4	30	1	Roanne
ROCHE 1 et 2	Place Clemenceau	Avenue de Lyon	5	10	1	Roanne
RUE CHARLES DE GAULLE	Rue de Cadore	Rue Georges Clemenceau	4	30	1	Roanne
RUE DE CHARLIEU	Place Georges Clemenceau	Rue Jean Mace	4	30	1	Roanne
RUE JEAN MACE	rue Roger Salengro	100m avant rue de Fontenille	4	30	1	Roanne
RUE ROGER SALENGRO	Rue Charles de Gaulle	Rue Diderot	4	30	1	Roanne
SEMARD	RD 9 - rue Mulsant -	Boulevard Ouest	4	30	1	Roanne ; Riorges
VIES VIEILLES	Avenue de Lyon	Bd JB Clement	4	30	1	Roanne

SEM

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées	Communes affectées non traversées
0,127083333	Avenue Jules Ferry	Rue des Charmilles	Déclassé	0	1	Saint-Chamond	
37206	place Anatole France	rue Edouard Vaillant	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
37571	place Anatole France	place Jules Ferry	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
37571	place Anatole France	place Jules Ferry	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
ACIERIES	boulevard Thiers	boulevard Etivalliere	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
ALBERT 1ER	boulevard Augustin Thierry	rue Borie	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
ALLEE ALEXANDRE DUMAS_1	rue des Allies	Rue de la Montat	4	30	1	Saint-Etienne	
ALLEE ALEXANDRE DUMAS_2 et 3	Rue de la Montat	N488	5	10	1	Saint-Etienne	
ARCOLE	place Jean Jaures	rue du Coin	4	30	0	Saint-Etienne	
Av de GAFFARD et Bld D'Auvergne	Rue Paul Langevin	D500	4	30	1	Le Chambon-Feugerolles ; Firminy	
AVENUE DE LA LIBERATION	rue Victor Hugo	rue Marc Seguin	3	100	0	Saint-Chamond	
AVENUE DE LA LIBERATION_1 à 5	Rue Michelet	Rue de la Republique	5	10	1	Saint-Etienne	
AVENUE DE LA LIBERTE	rue de Monteil	bd du 8 mai 45	4	30	1	Saint-Etienne	
Avenue de Rochetaillee_1	Rue Gutenberg	Rue Amouroux	3	100	0	Saint-Etienne	
Avenue de Rochetaillee_2	Rue Amourou	Rue Nicephore Niepce	4	30	1	Saint-Etienne	
Avenue de Veauche	Rue Jean de la Fontaine	D12	4	30	1	Andrezieux-Boutheon	
AVENUE DENFER ROCHEREAU	place fourneyron	gare chateaucreux	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
AVENUE GRUNER	rue de la Montat	avenue Denfert Rochereau	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Avenue Leon Jouault	Avenue du Pilat	Chemin de la Cotanciere	5	10	1	Saint-Etienne	
BADOUILLERE	rue Cesar Bertholon	place Villeboeuf	5	10	1	Saint-Etienne	
BD ALEXANDRE DE FRAISSINETTE	square Roosewelt	Residence de la Pepiniere	4	30	1	Saint-Etienne	
BD ALEXANDRE DE FRAISSINETTE	squae Roosewelt	rue Marcel Sembat	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
Bd Alfred de Musset	Rue Dufour	Rue Benoit Malon	3	100	1	Saint-Etienne	
BD BETHENOD	Rue des ferrandiniers	Bd Daguerre	4	30	1	Saint-Etienne	
Bd DAGUERRE_1 à 3	Rue Emile Reymond	Rue Jean Allemane	5	10	1	Saint-Etienne	
BD DE LA PALLE_1 et 2	Rue de Madagascar	rue de Terrenoire	5	10	1	Saint-Etienne	
BD DELAY_1	Rue de St Etienne	rue Alsace Lorraine	4	30	1	Saint-Chamond	
BD DELAY_2	rue Alsace Lorraine	Rpt Paul et Marie Cave	3	100	0	Saint-Chamond	
BD DU 38EME REGIMENT D'INFANTE	rue des allies	rue de montat	4	30	1	Saint-Etienne	
BD DU 8 MAI 45_1 et 2	Rue du Dr Henri et Bernard Muller	Rue Beaunier	5	10	1	Saint-Etienne	
Bd du Docteur Raoul Duval_1 et 2	Rue Martin Luther King	Boulevard Daguerre	5	10	1	Saint-Etienne	
BD DU MARECHAL DE LATTRE DE TA	bd d'Esperay	rue des Houilleres	5	10	1	Saint-Etienne	
BD FREDO KRUMNOW	rue de la pareille	rue buisson	4	30	1	Saint-Etienne	
Bd Georges Clemenceau	Rue du docteur Nobis	Bd Pierre Joannon	5	10	1	Saint-Chamond	
BD LOUIS LUMIERE	place marechal Foch	rue Borie	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
BD MARECHAL FRANCHET D'ESPEREY	rue Marechal de Lattre	rue Charles Dupuy	5	10	1	Saint-Etienne	
Bd Martin BERNARD	Rue paillon	Rue de tardy	4	30	1	Saint-Etienne	
BD MAURICE	rue Montferre	rue Colombet	4	30	1	Saint-Etienne	
Bd Pierre Joannon	Bd Georges Clemenceau	Bd Pierre Joannon	5	10	1	Saint-Chamond	
BD PIERRE MENDES FRANCE	rue de la pareille	rue pierre semard	3	100	1	Saint-Etienne	
Bd THIERS_1 à 4	Bretelle A72	boulevard Jules Janin	3	100	1	Saint-Etienne	
Bd Valbenoite	Rue Vivaraize	Rue Antoine Durafour	2	250	0	Saint-Etienne	
Bd VIVALDI	bd Camille Saint-Saens	bd Camille Saint-Saens	5	10	1	Saint-Etienne	
BERGSON_1	rue Edmond Charpentier	rue Claude Odde	3	100	1	Saint-Etienne	
BERGSON_2	rue Edmond Charpentier	rue Claude Odde	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
BERGSON_3	avenue Jules Janin	rue Edmond Charpentier	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
BERGSON1	rue Claude Odde	avenue de Verdun	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
BERGSON2	rue Edmond Charpentier	rue Claude Odde	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
BERNARD	rue Pierre Semard	Rue paillon	4	30	1	Saint-Etienne	
BERNARD	Rue de tardy	rue Alfred Colombet	4	30	1	Saint-Etienne	
Bif Rue GABRIEL PERI_1 à 3	Rue Ambroise Pare	Rue Ambroise Pare	4	30	1	Saint-Etienne	
BLANQUI	place de l'Hotel de Ville	place Jules Guesde	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
BOULEVARD DE FONSALA_1	RD88	Boulevard de la Grande Terre	4	30	1	Saint-Chamond ; L'Horme	
BOULEVARD DE FONSALA_2 et 3	Boulevard de la Grande Terre	D36	5	10	1	Saint-Chamond	
BOULEVARD DE LA GRANDE TERRE	bd de Fonsala	bd de Fonsala	Déclassé	0	1	Saint-Chamond	
Boulevard Flachet	R Marechal Franchet D'Esperey	Rd Point D3/D201	3	100	1	Saint-Genest-Lerpt ; Roche-la-Molière ; Saint-Etienne	
Boulevard Jean Rostand	limite commune	limite commune	Déclassé	0	1	La Talaudière ; Sorbiers	
Boulevard Karl Marx	cours Fauriel	Rue Jean Zay	5	10	1	Saint-Etienne	
Boulevard Martin Bernard	Place Raspail	Bd Martin Bernard	4	30	1	Saint-Etienne	
Boulevard Normandie Niemen	Bretelle RN88	Bretelle RN88	4	30	1	Saint-Etienne	
Boulevard Normandie Niemen	Rue de Terrenoire	Bretelle N88	3	100	1	Saint-Etienne	
BOULEVARD NORMANDIE NIEMEN_1 et 2	rue des Allies	rue de Terrenoire	4	30	1	Saint-Etienne	
BOULEVARD ST CHARLES_1 et 2	RN88	rue Victor Hugo	4	30	1	Firminy	
BRETELLE A72_1	Bretelle A72	A72	4	30	1	Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne	
BRETELLE A72_2	Rue Victor Hugo	Bretelle A72	5	10	1	Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne	
BRETELLE A72_3	Rue Maitre Simone Lavaillant	Rue Montyon	3	100	1	Saint-Etienne	
BRETELLE A72_4	A72	Rue Maitre Simone Lavaillant	3	100	1	Saint-Etienne	Saint-Priest-en-Jarrez
BRETELLE A72_5	Rue Emile Zola	A72	3	100	1	Saint-Jean-Bonnefonds ; Saint-Etienne	
Bretelle D3088_1	D3088	D201	3	100	1	La Ricamarie	Saint-Etienne
Bretelle D3088_2	D201	Rue de l'Ondaine	4	30	1	La Ricamarie ; Saint-Etienne	
Bretelle D3088_3	D3088	Rue de l'Ondaine	5	10	1	La Ricamarie	
Bretelle D3088_4	D201	Rue de l'Ondaine	4	30	1	La Ricamarie ; Saint-Etienne	
Bretelle D3088_5	D201	Rue de l'Ondaine	4	30	1	La Ricamarie	
BRETELLE RN88_1	Rd Point RD88	RN88	3	100	1	Firminy	
BRETELLE RN88_2	RN88	RD201	3	100	1	Saint-Etienne	
BRETELLE RN88_3	RN88	Bretelle RN88	4	30	1	La Ricamarie	
BRETELLE RN88_4	RN88	Bretelle RN88	4	30	1	La Ricamarie	
BRETELLE RN88_5	RN88	RD201	3	100	1	La Ricamarie	
BRETELLE RN88_6	RD201	RN88	3	100	1	Saint-Etienne	
BRETELLE RN88_7	RD201	RN88	3	100	1	La Ricamarie	
BRETELLE RN88_8	Boulevard Normandie Niemen	N88	3	100	1	Saint-Etienne	
BRETELLE SORTIE RN88	Rd Point Jean Rivaud	Rd Pt sur bretelle	Déclassé	0	1	Saint-Chamond	
BREUIL	avenue Hoche	avenue de l'Industrie	Déclassé	0	1	Villars	
BRIAND & PAIX	rue Mi-Careme	boulevard Pierre Mendes France	4	30	1	Saint-Etienne	
BRIAND & PAIX 1	rue Mi-Careme	boulevard Pierre Mendes France	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
BRIAND & PAIX 1	rue Mi-Careme	boulevard Pierre Mendes France	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
CHAIZE	rue des docteurs Charcot	rue Parmentier	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
CHARCOT	rue Remy Doutre	place Bellevue	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
CHARCOT	rue Remy Doutre	place Bellevue	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
CHARCOT	rue Remy Doutre	place Bellevue	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
CHEMIN PARISSES	Rue Kleber	Rue de Momey	5	10	1	Villars ; Saint-Etienne	
CHEVREUL	Bd Daguerre	rue Basse des Rives	4	30	1	Saint-Etienne	
Cours FAURIEL_1 à 4	Square Frankelin Roosevelt	Rue Pierre Termier	4	30	1	Saint-Etienne	
COURS JOVIN BOUCHARD	rue Emile Littre	rue du Gl Leclerc	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
COURS PIERRE LUCIEN BUISSON	rue michel rondet	rue georges tessier	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
CREUSES	rue Gambetta	rue Michelet	4	30	0	Saint-Etienne	
CURNIEUX	chemin du Vieux Chateau	rue Paul Bert	Déclassé	0	1	Villars	
DE GAULLE	place Jean Jaures	boulevard Jules Janin	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
DE GAULLE	place Jean Jaures	boulevard Jules Janin	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
DESCHANEL_1	RD3: rue Mal Frenchet d'Esperey	Rue Severine	5	10	1	Saint-Etienne	
DESCHANEL_2	Rue Severine	Rue du Pere de Thoisy	4	30	1	Saint-Etienne	
Deviation Firminy	D500-1	D500	Déclassé	0	1	Firminy	
DUPR	rue de Tarentaise	rue Pierre Mendes France	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
EVRARD_1	rue Agricol Perdiguier	Rue Martin Luther King	4	30	1	Saint-Etienne	
EVRARD_2	Rue Martin Luther King	Rue Edouard Marcel	5	10	1	Saint-Etienne	La Ricamarie
EVRARD_3 à 5	Rue Edouard Marcel	rue Pierre Semard	4	30	1	Saint-Etienne	
FAURIAT	Rue Beaunier	rue de la Montat	4	30	1	Saint-Etienne	
FOY	place de l'Hotel de Ville	place du Peuple	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
FOY	place de l'Hotel de Ville	place du Peuple	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
FRANCS MACONS 1	rue Michelet	Rue Jean Mace	3	100	0	Saint-Etienne	
FRANCS MACONS 2	Rue Jean Mace	cours Fauriel	5	10	1	Saint-Etienne	
GAMBETTA	place du Peuple	place Anatole France	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
GAMBETTA	place du Peuple	place Anatole France	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
JANIN_0	rue Bergson	Rue Balay	4	30	1	Saint-Etienne	
JANIN_1	Rue Balay	Rue Rouget de Lisle	3	100	1	Saint-Etienne	
JANIN_2	Rue Sadi Carnot	Rue Jouffroy	4	30	1	Saint-Etienne	
JANIN_3 et 4	rue Bergson	Rue Francois Albert	3	100	1	Saint-Etienne	
JANIN_5	Rue Francois Albert	rue Ferdinand	5	10	1	Saint-Etienne	
JEU DE L'ARC	Rue des Arts	Avenue de la liberation	4	30	0	Saint-Etienne	
KNOBLAUCK	place du Marechal Foch	rue Bergson	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
MENDES FRANCE	limite commune l'Etrat	place Massenet	Déclassé	0	1	Saint-Priest-En-Jarrez	
MENDES FRANCE	limite commune l'Etrat	place Massenet	Déclassé	0	1	Saint-Priest-En-Jarrez	
MICHARD_1	rue Thiers	Chemin des Sagnes	5	10	1	Villars	
MICHARD_2	Chemin des Sagnes	Avenue Pierre Mendes France	4	30	1	Villars	
MICHELET 1	rue du docteur Cordier	avenue de la Liberation	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
MICHELET 1	rue du docteur Cordier	avenue de la Liberation	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
MICHELET 1	rue du docteur Cordier	avenue de la Liberation	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
MICHELET 1	rue du docteur Cordier	avenue de la Liberation	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
MIMARD	Place Jean Moulin	rue des Allies	3	100	1	Saint-Etienne	
MONTRAVEL	RD 201	chemin du Vieux Chateau	Déclassé	0	1	Villars	
MOULIN 2	Rocade	rue de Stalingrad	Déclassé	0	1	La Ricamarie	
MOULIN 2	rue de Stalingrad	rue Gambetta	Déclassé	0	1	La Ricamarie	
MULLER	boulevard Jules Janin	rue Scheurer Kestner	4	30	1	Saint-Etienne	
MUSSET	rue Buisson	rue Benoit Malon	3	100	1	Saint-Etienne	
MUTILS	rue Gambetta	rue Michelet	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
NADAUD	Rue Etienne Mimard	Place Villeboeuf	3	100	1	Saint-Etienne	
PASSEMENTIERS	Rue Nicolas Chaize	Rue Coraly Royet	4	30	1	Saint-Etienne	
PASTEUR_1 et 2	rue Robespierre	rue Gabriel Peri	4	30	1	Saint-Etienne	
PERDIGUIER	Rue de la Croix de Mission	Rue Florent Evrard	5	10	1	Saint-Etienne	La Ricamarie
PLACE ANATOLE FRANCE	chaussees ouest et Sud		Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
PLACE BELLEVUE	chaussees est et ouest	chaussees est et ouest	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
PLACE BOIVIN	Rue Georges Tessier	Rue Guy Colombet	5	10	1	Saint-Etienne	
PLACE CHAVANELLE	chaussee Est	RUE MARCELIN ALLARD	5	10	1	Saint-Etienne	
PLACE DE LA REPUBLIQUE	chaussees Sud Est et Ouest		Déclassé	0	1	Saint-Chamond	
Place de l'hotel de ville	Place Dorian	Rue Blanqui	5	10	1	Saint-Etienne	
Place des Ursules	Rue Ronsard	Place Waldeck-Rousseau	5	10	1	Saint-Etienne	
Place Edmond Maurat_1 et 2	bd Valbenoite	cours Fauriel	4	30	1	Saint-Etienne	
PLACE FERDINAND BUISSON	Boulevard Daguerre	Rue Denis Papin	5	10	1	Saint-Etienne	

PLACE FOCH	chausssees Nord et Ouest		Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
Place Fourneyron	Rue Philippe Blanc	Avenue de la liberation	4	30	1	Saint-Etienne	
PLACE GRIVOLAT	toutes les chaussees		Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
PLACE JACQUART	Rue Victor Duchamps	Rue Grand Gonnet	5	10	1	Saint-Etienne	
Place Jean et Hippolyte	Rue du docteur Louis Destre	Rue Jules Ferry	5	10	1	Saint-Etienne	
PLACE NATIONALE			Déclassé	0	1	Saint-Chamond	
PLACE RASPAIL	chaussee Ouest y compris branc		Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
PLACE SADI CARNOT	bd jules janin	rue flaubert	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
PLACE VILLEBOEUF	chaussee ouest	chaussee ouest	4	30	1	Saint-Etienne	
POMPIDOU	rue du soleil	rue Necker	3	100	1	Saint-Etienne	
POURCEL_1 et 2	rue des docteurs Charcot	bd Valbenoite	4	30	1	Saint-Etienne	
RD POINT VELOCIO	Rue Paul de Vivie	Rue Robespierre	4	30	1	Saint-Etienne	
RECLUS	place Jacquard	rue Michel Rondet	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RECLUS	place Jacquard	rue Michel Rondet	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
REVOLLIER_1 et 2	rue Bel Air	rue Bergson	4	30	1	Saint-Etienne	
RHIN&DANUBE	rue des Houillieres	rue Octave Feuillet	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
ROBESPIERRE	place Bellevue	rue des forges	4	30	1	Saint-Etienne	
ROCHETAILLE 1	rue des Mouliniers	Rue Nicephore Niepce	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
ROCHETAILLE 2	rue des Passementiers	rue des Mouliniers	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rond-Point Rue du Champ du Geai	Route de Langonand	Bd Waldeck Rousseau	5	10	1	Saint-Chamond	
Route de Landouziere_1 et 2	D8	Limite de commune	4	30	1	Saint-Genest-Lerpt ; Roche-la-Molière	
ROUTE DE LYON	rue de la Brosse	rd pt dre la Maladiere	4	30	1	Saint-Chamond ; L'Horme	
ROUTE DE ST ETIENNE	rue Gambetta	rd pt Delattre	4	30	1	Saint-Chamond	
ROUTE DE ST ETIENNE-2	rd pt Delattre	rd pt RD32	Déclassé	0	1	Saint-Chamond	
ROUTE DES CYCLOTOURISTES	Rue Noel Blacet	Rue du Puits Gallois	4	30	1	Villars ; Saint-Genest-Lerpt	
Route du 17 octobre 1961	A47	Rue Jean Rivaud	5	10	1	Saint-Chamond	
Route du Guizay	Route du Guizay	Rue Marcel Proust	4	30	1	La Ricamarie ; Saint-Étienne	
Rue Abbe Dorma	Rue de la Pepiniere	Rue Virgile	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue Albert Boissier	Rue de la Republique	Rue des Prairies	5	10	1	Firminy	Le Chambon-Feugerolles
Rue Albert Boyle	Rue Claude Odde	Rue Jackson	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE ALBERT CAMUS	Rue Jean Rostand	Rue Salvador Allende	5	10	1	Saint-Jean-Bonnefonds ; La Talaudière	
Rue Albert Poylo	Rue Furiana	Rue Barrouin	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE ALSACE LORRAINE	rue Condamin	rue Delay	Déclassé	0	1	Saint-Chamond	
RUE ALSACE LORRAINE-2	rue Condamin	rue Pt Wilson	Déclassé	0	0	Saint-Chamond	
Rue Ambroise Pare	Rue Gabriel Peri	Rue Ambroise Pare	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue Ambroise Pare_1	rue Gabriel Peri (Pasteur)	Pl paul louis courrier	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue Ambroise Pare_2	Pl paul louis courrier	Rue du president Mazarick	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Ambroise Pare_3	Rue du president Mazarick	Bretelle N88	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE AMPERE	place sadi carnot	bd jules janin	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue Antoine Durafour_1 à 4	Rue Pelissier	Rue Alexandre Pourcel	3	100	0	Saint-Etienne	
Rue Antoine Durafour_5 à 6	Rue Alexandre Pourcel	Avenue de rochetaillee	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Arago	Cours Gustave Nadaud	Rue Jules Valles	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Armand Roux	Rue de Rochetaillee	Rue Robespierre	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE AUGUSTE KEUFER	rue Gabriel Peri	Place paul Louis Courrier	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue BALAY_1 et 2	place Jean Jaures	Bd Jules Janin	4	30	0	Saint-Etienne	
RUE BARROUIN_1	rue Bergson	Rue des acieries	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue basse des rives	Rue Chevreul	Rue Alexandre Pourcel	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue BAUDIN_1 et 2	Rue de Terrenoire	Rue du docteur Eugene Fontanilles	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE BEAUBRUN_1 et 2	Rue Preynat	Rue Greorges Teissier	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE BEAUNIER	rue louis soulie	bd fauriat	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
RUE BENOIT MALON	place jacquard	bd alfred de musset	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE BENOIT ORIOL	rue Victor Hugo	place Ferriol	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE BENOIT ORIOL:2	rue Marc Seguin	rue Victor Hugo	Déclassé	0	1	Saint-Chamond	
RUE BERTHON	rue de l'attache aux boeufs	rue roger salengro	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE BOUCHER DE PERTHES	rue Charles de Gaulle	rue Rouget de l'Isle	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE BRIAND ET PAIX	place de l'Hotel de ville	rue micareme	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE BUISSON	place jacquard	bd alfred de musset	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue Burdeau_1 à 3	Rue Henri de Bornier	Boulevard Fauriat	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Calixte Plotton_1 et 2	Rue du Marechal Franchet d'Esperey	Rue de l'Apprentissage	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Chantegrillet	Avenue de la liberation	Rue Etienne Mimard	3	100	0	Saint-Etienne	
Rue Charles Cholat_1 à 5	rue Victor Grignard	Rue de Molina	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE CHARLES DUPUIS	bd Franchet	bd pierre mendes france	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE CHARLES DUPUIS	rue Saint-Just	Rue du marechal Franchet D'Esperey	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
RUE CHARLES FLOQUET	rue saint just	bd marechal delattre	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
RUE CLAUDE ODDE_1 à 5	Rue Paul et Pierre Guichard	rue Bergson	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Claude Verney Caron_1 à 3	Boulevars Thiers	Rue Claude Verney Caron	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue Courteline	Rue Gambetta	Rue Marcel Proust	4	30	1	Saint-Etienne	La Ricamarie
RUE CROZET BOUSSINGAULT_1	bd Valbenoite	rue de la Vivaraize	3	100	0	Saint-Etienne	
RUE CROZET BOUSSINGAULT_2 à 5	Rue Vivaraize	Rue du portail Rouge	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE CUGNOT_1 et 2	rue Denfert Rochereau	rue Ferdinand	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Cussinel	Rue de la Montat	rue des Allies	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE DANTON	place de la republique	rue Marechal de Lattre	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue de Chavassieux_1 à 3	Rue Octave Feuillet	Rue Charles Floquet	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue de Granby	RN88	Rue Robespierre	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue de la Brayetiere	D3	D1498	4	30	1	La Talaudiere	
Rue de la chance_1 et 2	Rue de la Montat	Rue de la verrerie	4	30	0	Saint-Etienne	
RUE DE LA CHARITE	Quai de la Rive	rue Oriol	4	30	1	Saint-Chamond	
Rue de la Chaux	Avenue de Montbrison	Rue Jean de la Fontaine	4	30	1	Andrezieux-Boutheon	
Rue de la Convention	Rue Marcel Sambat	Rue Jean Zay	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue de la Croix de Mission_1 à 4	Rue du Brule	RUE DU PERE DE THOIZY	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE DE LA MONTAT_0	Rue de la Republique	Rue Etienne Mimard	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE DE LA MONTAT_1 et 2	Rue Etienne Mimard	Rue du Gris de Lin	3	100	1	Saint-Etienne	
RUE DE LA MONTAT_3 à 8	Rue du Gris de Lin	Rue Burdeau	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE DE LA MONTAT_9	Rue Burdeau	RN498: rond point de l'Ane	3	100	1	Saint-Etienne	
RUE DE LA MONTAT_10	Rue de la Montat	Rue de la Montat	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue de la Perrotiere	Rue des Bruyeres	Rue des Anciens Combattants d'Algerie	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue de la Republique (St Etienne)	Rue Sainte Marie	place Fourneyron	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE DE LA RESISTANCE	place jean jaures	rue ronsard	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE DE LA RESISTANCE 1	place jean jaures	Rue Merciere	3	100	0	Saint-Etienne	
RUE DE LA RESISTANCE 2	Rue Merciere	rue ronsard	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE DE LA RIVE	quai de la Rive	RD2 place de l'Egalite	5	10	1	Saint-Chamond	
RUE DE LA ROCHE DU GEAI	place de la Republique	bd Franchet	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE DE LA TALAUDIERE_1 à 4	Rue des adieux	Rue Salvador Allende	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE DE LA TARENTAIZE	rue aristride briand	place roanelle	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE DE LA TERRASSE	rue grouchy	rue chantelauze	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue de la tour	Allee des freres Gauthiers	Rd Point Rue Pierre de Coubertin	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE DE LA TOUR DE VARAN	rue gambetta	cours victor hugo	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue de la Visitation	Place Girodet	Rue Plagnevin	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue de l'Apprentissage	Rue Calixte Plotton	bd pierre mendes france	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue de l'Ondaine_1	Rue Florent Evrard	Rue Emmanuel Brun	4	30	1	Saint-Etienne	La Ricamarie
Rue de l'Ondaine_2	Rue Emmanuel Brun	Rue de la Jomayere	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue de Lougansk_1 et 2	square Roosevelt	Rue Antoine Claudinon	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue de l'universite	Rue Ferdinand Gambon	Rue Ferdinand Gambon	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue de Lyon_1 à 3	Place jean et Hypolyte Vial	Rue de la chataigniere	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue de Molina_1 à 3	Rue des Floralies	Rue Gustave Delory	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE DE MOMEY_1 et 2	Chemin des Parisses	Rue Saint Simon	5	10	1	Saint-Etienne	Villars
Rue de Narvik_1 et 2	Rue de la Richelandiere	Rue Fleury Richarme	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue de Patroa_1 et 2	Rue Grua Rouchouse	Rue Jean-Baptiste Ogier	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue de Solaure	Rue Marcel Proust	RN88	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE DE SORBIERS	place fourneyron	rue denfer rochereau	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE DE TARDY_1 et 2	place Raspail	Bd Joseph Berthenod	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue de Terrenoire_1 à 3	rue Pierre Blachon	Rue de la richelandiere	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue de Terrenoire_4 et 5	Rue de la richelandiere	Boulevard Normandie Niemen	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue de Terrenoire_6 et 7	Boulevard Normandie Niemen	Rue Baudin	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue de Terrenoire_8	Rue Baudin	Rue Grua Rouchouse	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue de Treyve_1 à 4	Rue Jean barbier	Rue de Gallois	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue des Allies	rue Normandie Niemen	rue du bois d'Avaize	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue des Allies_1 à 6	Rue de la Montat	Bd Normandie Niemen	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue des Allies_7 et 8	Bd Normandie Niemen	rue Thiolliere Matrat	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue des Allies_9 à 13	rue Thiolliere Matrat	rue du bois d'Avaize	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue des Bruyeres	Rue du Chateau	D36	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue des Chambons	Avenue de Montbrison	Rue des Garennes	4	30	1	Andrezieux-Boutheon	
Rue des Cooperateurs	Rue de Treyve	Rue Lavoisier	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue des Lilas	Rue Grua Rouchouse	rue de Terrenoire	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue des Passementiers_1 et 2	Rue Coraly Royet	Avenue de rochetaillee	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE DES TILLEULS	rue bourgneuf	rue dufour	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE DES TILLEULS	rue bourgneuf	rue dufour	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue des Treyves de Janon	Avenue du Pilat	Rue de la Perrotiere	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE DES TROIS GLORIEUSES_1 à 4	Av Francois Mitterrand	Rue de la Tour	4	30	1	Saint-Etienne	Saint-Priest-en-Jarrez
RUE DESIRE CLAUDE	cours jovin bouchard	bd daguerre	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue Docteur maurice Thiollet	Rue Marcel Champagnat	Rue Peyret-Lalier	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE DU BOIS	place grivolat	place chavanelle	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue du bourgeat	Rue de la Cite	Limite commune	5	10	1	Villars	Saint-Genest-Lerpt
Rue du breuil	Rue de Michard	Montee de la Feuilletiere	5	10	1	Villars	
Rue du Champrond	Rue Danton	Rue Kleber	4	30	1	Saint-Etienne ; Saint-Genest-Lerpt	
RUE DU CHAMPROND	place de la Republique	limite commune	Déclassé	0	1	Saint-Etienne ; Saint-Genest-Lerpt	
Rue du Chateau	D36	Rue des Bruyeres	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE DU COIN	place jacquard	rue de la pareille	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue du colonel Fabien	Place J et H Vial	D36	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue du docteur Calmette	Rue de Villas	Rue de la Richelandiere	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE DU DOCTEUR CORDIER	rue de la badouillere	rue michelet	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE DU DOCTEUR FERNAND MERLIN_1 et 2	Rue de Molina	Rue du Docteur Fernand Merlin	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE DU DOCTEUR FERNAND MERLIN_3	Rue du Docteur Fernand Merlin	Boulevard Louis Necker	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue du Docteur Louis Destre_1 et 2	rue du Bois d'Avaize	R du Puit Lachaud	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue du Docteur Louis Destre_3	R du Puit Lachaud	Rue jean Moulin	3	100	1	Saint-Etienne	
Rue du Docteur Louis Destre_4	Rue jean Moulin	Rue Hyppolyte Vial	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue du docteur Remy Annino_1 à 3	Rue Pablo Picasso	Rue Barrouin	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue du Docteur Roux	Rue Charles Floquet	Bd Marechal Franchet d'Esperey	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE DU GRAND GONNET	rue paul bert	rue marengo	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue du Gris de Lin_1 et 2	Avenue Denfert Rochereau	Rue de la Montat	5	10	1	Saint-Etienne	

Rue du marechal Franchet D'Esperey	Rue du marechal De Lattre de Tassigny	Rue du marechal Franchet D'Esperey	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE DU MONT	Rue de l'egalerie	rue des docteurs Charcot	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue du Mont Mouchet_1	Rue du docteur Louis Destre	Bretelle N488	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue du Mont Mouchet_2	Bretelle N488	Rue des rochettes	3	100	1	Saint-Etienne	
Rue du mont Mouchet_3	Rue des rochettes	Rue Emile Zola	4	30	1	Saint-Etienne	Saint-Jean-Bonnefonds
Rue du pere de Thoissy_1 à 3	Cret du Bessy	Rue de la Croix de Mission	4	30	1	Saint-Etienne	Roche-la-Molière
Rue du pere de Thoissy_4	Rue de la Croix de Mission	Rue Emile Deschanel	5	10	1	Saint-Etienne	
rue du Pilat	rue Gambetta	rue de la Republique	Déclassé	0	0	Saint-Chamond	
RUE DU PR□SIDENT MAZARIK	rue Gabriel Peri	rue Ambroise Pare	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE DU PRESIDENT WILSON	rue charles de gaulle	rue du general foy	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE DU PRESIDENT WILSON	rue charles de gaulle	rue du general foy	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue du Puit Lachaud_1	Rue du docteur Louis Destre	Rd Pt rue des hauts de Terrenoire	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue du Puit Lachaud_2	Rd Pt rue des hauts de Terrenoire	Chemin de Poyeton	4	30	1	Saint-Etienne	Saint-Jean-Bonnefonds
RUE DU PUITS GALLOIS	Rue des Cyclotouristes	Rue des Fontaines	5	10	1	Villars	
RUE DU RIVAGE	rue Delay	rue Victor Hugo	Déclassé	0	1	Saint-Chamond	
RUE DU THEATRE	place boivin	rue ronsard	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE DUFOUR	rue des Tilleuls	rue Montaud	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue Edouard Martel	Rue Martin Luther King	Bd Philippe Raoul Duval	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Emile Jaboulay	Rue Soleysel	Rue Beaubrun	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE EMILE LITTRE	place louis Comte	place Ferdinand Buisson	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE EMILE ZOLA	impasse Cote Thiolliere	Bretelle A72	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Ernest Renan	Rue de Lougansk	Rue Francois Menard	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE ETIENNE BOISSON	rue du Grand Gonnet	bd augustin Thierry	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE ETIENNE DOLET	rue buisson	rue de la pareille	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue Feneïon	Allee Feneïon	Rue Perret LAlleer	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Ferdinand Gambon	Rue Colette	Rue de l'universite	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE FERDINAND_1	Rue Louis Soulie	Bd Jules Janin	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE FERDINAND_2	Bd Jules Janin	rue Cugnot	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Fleury Richarme_1 à 4	Rue de Narvik	Rue Beaumarchais	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE FLOBERT	place sadi carnot	rue Bergson	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE FOUGEROLLES	rue de la badouillere	place grivolat	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
Rue Francois Albert_1 et 2	boulevard Jules Janin	rue Louis Soulie	3	100	1	Saint-Etienne	
Rue Frederic Marty	Rue Heurtier	rue des Allies	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue GABRIEL PERI_1 à 4	Rue Louis Chavanon	Rue Ambroise Pare	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue GABRIEL PERI_5	Rue Ambroise Pare	Bif Gabriel Peri	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue GABRIEL PERI_6 et 7	Bif Gabriel Peri	Rue de la Beraudiere	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue Gagarine	Rue Gabriel Peri	Rue Ambroise Pare	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue GAMBETTA	Rue de la Beraudiere	Rue Gambetta	5	10	1	La Ricamarie ; Saint-Etienne	
Rue GAMBETTA_1	place du Peuple	Rue Saint Francois	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue GAMBETTA_2	Rue Saint Francois	Rue Leon Nautin	3	100	0	Saint-Etienne	
RUE GAMBETTA_1	Rue Jules Duclos	Crs Adrien de Montgolfier	4	30	1	Saint-Chamond	
RUE GAMBETTA_2	Crs Adrien de Montgolfier	Avenue de la liberation	3	100	0	Saint-Chamond	
RUE GAUTHIER DUMONT	rue de terrenoire	Rue des allies	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE GENERAL DE GAULLE	rue Laurent Charles	rue Moleyre	4	30	1	Saint-Chamond	
RUE GEORGES TESSIER	place roanelle	rue du general foy	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue Gerenlet	Rue Faure Belon	Rue de la Tour de Varan	3	100	0	Saint-Etienne	
RUE GRANGE DE L'OEUVRE	rue Beraud	rue des Passementiers	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue Grua Rouchouse	Rue des Lilas	Rue Gautier Dumont	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Gutenberg	Rue de Rochetaillee	RN88	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE HENRI BARBUSSE	place chavanelle	place villeboeuf	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue Henri de Bornier	Rue de la Montat	Impasse Henri de Bornier	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE HONORE DE BALZAC	rue charles de gaulle	rue paul bert	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue Horace Vernet_1 et 2	Bd de la Palle	Rue Marcel Champagnat	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Hyppolyte Sauzea	Rue des Prairies	D500	5	10	1	Firminy	
Rue Jean Claude Verpilleux	Rue de la Chance	rue des Allies	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Jean Huss_1 à 3	Rue de la talaudiere	Rd Point N488	5	10	1	Saint-Etienne	
rue jean Moulin_1 et 2	Route de Caintin	Rond point RD3088	4	30	1	La Ricamarie	
Rue Jean parot	Rue de l'angelus	Rue du docteur Paul Michelon	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE JEAN RIVAUD_1 et 2	D32	rue Sibert	4	30	1	Saint-Chamond	
Rue Jean Rostand_1 et 2	Rue jean Huss	Centre commercial	3	100	1	Saint-Etienne	Saint-Jean-Bonnefonds
Rue Jean Rostand_3 et 4	Centre commercial	Rue des Freres Lumiere	4	30	1	Saint-Etienne	Saint-Jean-Bonnefonds
Rue Jean Snella	Rue Camille de Rochetaillee	Boulevard Thiers	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Jean-Baptiste Ogier	Rue du docteur Destre	Allee Francois Truffaut	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE JULES LEDIN	rue du grand gonnet	rue bourgneuf	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE KLEBER	Rue Thiers	Chemin des Parisses	5	10	1	Villars	Saint-Etienne
Rue le Corbusier	Place Docteur Riou	Bd de la Palle	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE LIOGIER	rue desflaches	Rue Louis Blanc	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE LOUIS BLANC	Rue Andre Delorme	Rue Liogier	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE LOUIS BRAILLE	place Dorian	rue de Lodi	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE LOUIS NELTNER_1	Rd Point Bd Antonio Vivaldi	Allee Roger Jacquemot	3	100	0	Saint-Etienne	
RUE LOUIS NELTNER_2	Allee Roger Jacquemot	Rue de la talaudiere	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE LOUIS SOULI□E	bd jules janin	bd fauriat	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue Louis Soulie_1 et 2	Rue Francois Albert	Bd du 8 mai 1945	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE MARC SEGUIN_1 et 2	Avenue de la Liberation	route de Lyon	4	30	1	Saint-Chamond	
Rue Marcel Champagnat	Rue Horace Vernet	Rue Docteur maurice Thiollet	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE MARCEL SAMBAT_1 à 4	Rue Ferdinand Gambon	Bd Alexandre de Fraissinette	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE MARCELIN ALLARD	avenue de la liberation	place chavanelle	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE MAX DORMOY	rue Praire	rue Balzac	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue Mehul	Rue Thiolliere Matrat	Rue Gauthier Dumont	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE MI-CAREME	rue aristide briand	rue georges tessier	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE MICHEL RONDET	Rue pierre et marie Curie	Rue Augustin Dupre	4	30	0	Saint-Etienne	
RUE MICHELET	rue Cordier	rue Voltaire	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE MONTYON_1 à 5	Chemin Fournier Lefort	Bretelle A72	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE MONTYON_6 et 7	Rue Chanoine Plotton	Bretelle A72	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE MONTYON_8	Bretelle A72	Bretelle A72	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue Mougin Cognet	Rue de Treyve	Boulevard Jules Janin	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE NECKER	Rue du Rocher	Rue de la talaudiere	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue Neyron_1 et 2	Rue Desjoyaux	Rue Lavoisier	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Nicephore Niepce_1	Rue Frontfrede	Allee Claude Grivolla	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Nicephore Niepce_2	Allee Claude Grivolla	Bretelle RN88	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue Nicolas Chaize	rue des docteurs Charcot	Rue Coraly Royet	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE NOEL BLACET	Boulevard du Golf	Rue du Grand Chateau	5	10	1	Villars ; Saint-Genest-Lerpt ; Saint-Etienne	
Rue Octave Feuillet	Boulevard Rhin et Danube	Rue Noel Blacet	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE PALLUAT DE BESSET	rue charles floquet	bd alfred de musset	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
RUE PASSERAT	rue Jules Guesde	rue Royet	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue Paul Appell	Rue Royet	Impasse desjoyaux	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE PAUL BERT	place jean plotton	rue du grand gonnet	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue Paul Ronin	Rue Gautier Dumont	Rue Albert Camus	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE PELISSIER	Rue de la mulatiere	Rue Antoine Durafour	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Philippe Blanc_1 et 2	Place Paul painleve	Rue Neyron	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE PIERRE BLACHON_1 à 3	cours Fauriel	Rue Liogier	5	10	1	Saint-Etienne	
Rue Pierre de Coubertin_1 et 2	Rue de La tour	Rue des Floralies	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue Pierre Madignier	Rue Gustave Rouanet	Rue Jean-Francois Revollier	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE PIERRE SEMARD	bd martin bernard	rue florent evrard	3	100	0	Saint-Etienne	
RUE PIERRE TERMIER	Rue Antoine Durafour	Cours Fauriel	3	100	0	Saint-Etienne	
RUE PR□SIDENT WILSON	route de St Etienne	rue Alsace Lorraine	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE PRAIRE	place Jacquart	place Jean Jaures	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE PUPIER	rue des Passementiers	rue Thimonnier	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE RAISIN	rue Passerat	rue de l'Attache aux Boeufs	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE REMY DOUTRE	rue du 11 novembre	rue daguerre	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE REN□E PEILLON	route de la Chabure	place nationale	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
RUE RICHELANDIERE_1	Rue de la Plagne	rue Sovignet	3	100	0	Saint-Etienne	
RUE RICHELANDIERE_2 et 3	rue Sovignet	Rue de Terrenoire	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue Robespierre	Rue des Forges	Rond point D1082	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE ROGER SALENGRO	rue lodi	rue Berthon	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE RONSARD	place des ursules	rue du theatre	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
RUE ROUGET DE L'ISLE	Rue francis Garnier	Rue Boucher de Perthes	3	100	0	Saint-Etienne	
RUE ROYET	place paul painleve	rue paul appel	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
RUE SAINT JOSEPH	rue charles floquet	bd alfred de musset	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
RUE SAINT JUST	bd krumnow	rue charles floquet	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
Rue Saint Simon	Rd Point Rue st simon	Rue de bel air	4	30	1	Saint-Etienne	
RUE SAINTE CATHERINE	rue du general foy	place boivin	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
Rue Saint-Ennemond	Rue Soleysel	Rue Beaubrun	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE SALVADOR ALLENDE	Rue Albert Camus	Rue Louis Neltner	4	30	1	La Talaudiere ; Saint-Etienne	
RUE THIERS	limite commune St Priest Jarez	rue de Michard	Déclassé	0	1	Villars	
RUE VERDIE	Bd Saint Charles	Rue de Lachaux	3	100	1	Firminy	
RUE VICTOR HUGO_1 et 2	Place Waldeck-Rousseau	Rue de la Tour de Varan	5	10	1	Saint-Chamond	
RUE VICTOR HUGO_1 et 2	Avenue de la Liberation	rue des Palermes	4	30	1	Saint-Etienne	
Rue Virgile_1 et 2	Rue du portail Rouge	Chemin Claude Berthier	5	10	1	Saint-Etienne	
RUE VIVARAIZE_1 à 6	Bd Valbenoite	Cours Fauriel	5	10	1	Saint-Etienne	
SAINT SIMON_1 et 2	Rue Chavassieux	Rue de Momey	4	30	1	Saint-Etienne	
SAUZEA	Av de la Liberation	Rue Etienne Mimard	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
SCHEURER KESTNER	rue des Acieries	rue Eugene Muller	4	30	1	Saint-Etienne	
SERVET	rue Louis Braille	rue Blanqui	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
SQUARE FRANKLIN ROOSEVELT	chaussee du giratoire	chaussee du giratoire	4	30	1	Saint-Etienne	
Square Roger Salengro	Rue Massenet	Av Francois Mitterrand	5	10	1	Saint-Priest-en-Jarez	
SQUARE SAINT EXUPERY	bd thiers	rue leon lamaiziere	3	100	1	Saint-Etienne	Saint-Priest-en-Jarrez
THIERRY	rue Bergson	rue Montaud	4	30	1	Saint-Etienne	
TIBLIER VERNE	boulevard JULES Janin	rue Louis Soulie	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	
VALBENOITE	Rue Pelissier	Rue Vivaraize	2	250	0	Saint-Etienne	
VERDUN	rue Bergson	rue Olivier de Serres	Déclassé	0	1	Saint-Etienne	
VILLEMONTAIS	RN498 rd pt du Pont de l'Ane	rue du Mont Mouchet	Déclassé	0	1	Saint-Jean-Bonnefonds	
VOLTAIRE	place Anatole France	rue Edouard Vaillant	Déclassé	0	0	Saint-Etienne	

Autres villes

CALF

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées
Rue de la Republique (Montbrison)	Bd Carnot	Av. de Pleuvey	3	100	1	MONTBRISON
Rue de Lyon	Av. de Pleuvey	D496	3	100	1	MONTBRISON ; SAVIGNEUX
Rue du Champs de mars	Rue de Lyon	D204	4	30	1	SAVIGNEUX
Avenue Thermale	D8	D204	4	30	1	MONTBRISON

Le Coteau

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées
AVENUE DE LA LIBERATION_1	Place du pont	rue de la Providence	3	100	0	LE COTEAU

Mably

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées
BOULEVARD OUEST_8	RD207	Rocade Est	3	100	1	MABLY ; RIORGES ; ROANNE
RUE MICHEL RONDET	Avenue Louise Michel	RD 207	4	30	1	MABLY ; RIORGES
RUE JEAN DE LA FONTAINE_2	RD27 rue Pierre Corneille	RN7	Déclassé	0	1	MABLY

Parigny

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées
AVENUE DE LA LIBERATION_2	Rue de la Providence	intersection RD 207	4	30	1	LE COTTEAU ; PARIGNY

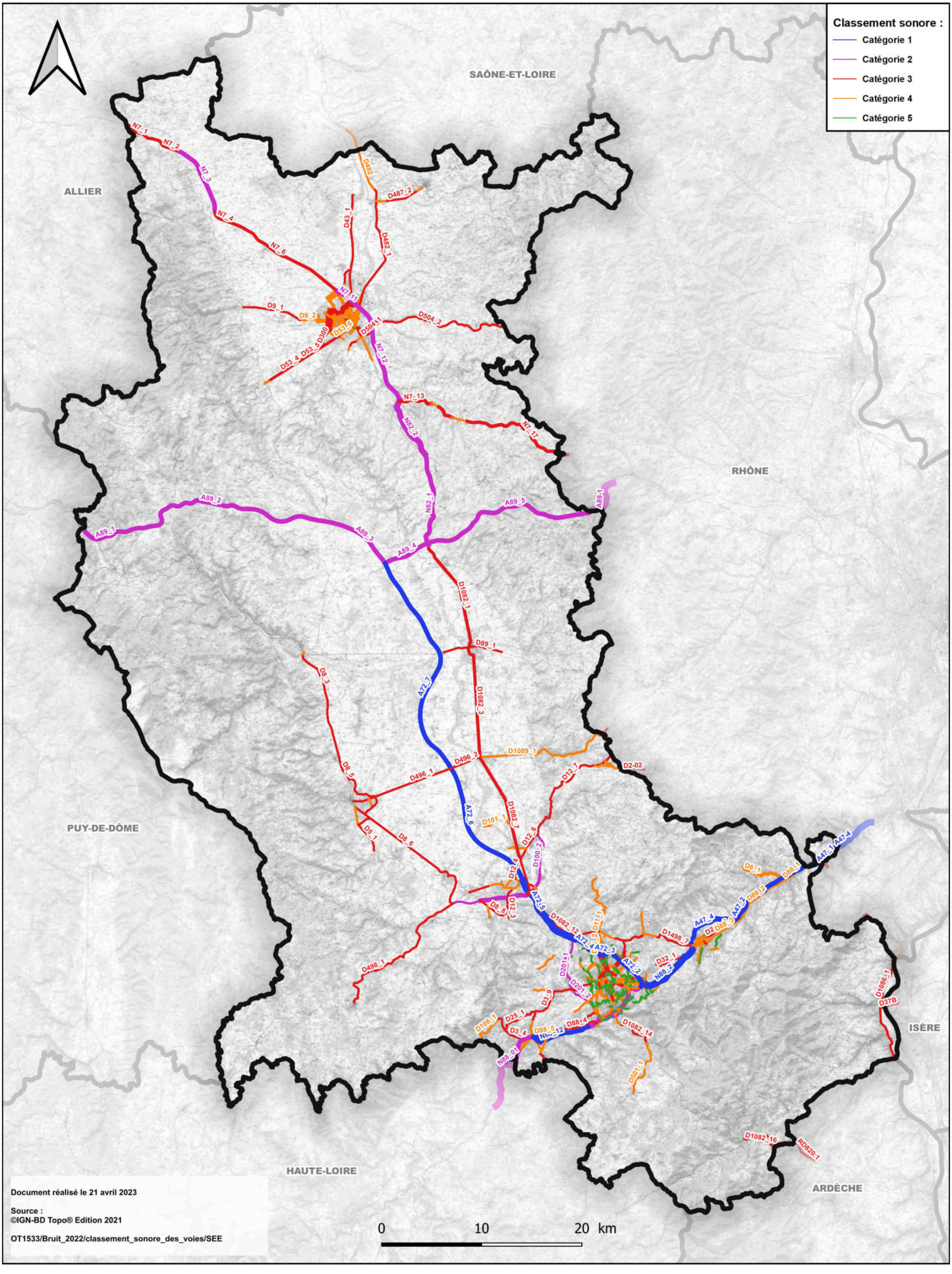
Riorges

nomTroncon	debutant	finissant	CatégorieBruit	largeurSecteur	tissu	Communes traversées	Communes affectées non traversées
AVENUE GALLI❺ENI	Boulevard Ouest	Rue Julien Vachet	4	30	1	Riorges	
AVENUE JEAN REBOUL	Rue Leon Blum	RD 9	4	30	1	Riorges	
AVENUE LOUISE MICHEL_1 et 2	Rue Clement Ader	Boulevard Ouest	4	30	1	Riorges	
BEAULIEU RIORGES	Rue St Alban	Rue du Marechal Foch	4	30	1	Riorges	
BOULEVARD OUEST_1	Rpt Marguerite Duras	Rue de Saint Alban	4	30	1	Riorges	
BOULEVARD OUEST_2 et 3	Rue de Saint Alban	Rue du Chateau d'eau	3	100	1	Riorges	
BOULEVARD OUEST_4	Rue du Chateau d'eau	Rpt Joseph Gallieni	4	30	1	Riorges	
BOULEVARD OUEST_5 à 7	Rpt Joseph Gallieni	RD207	3	100	1	Riorges	
CAMUS	Rue Auguste Dourdein	rue du Fuyant	4	30	1	Roanne	Riorges
D31_1 et D31_2	Rue Joanny Auge Sortie Roanne	Montee de la Croix Blanche	4	30	1	Riorges	Roanne
DUBREUIL	Rue Leon Blum	Rue Jules Ferry	4	30	1	Riorges	
DURAS	Lucien Sampaix	Boulevard Ouest	4	30	1	Roanne ; Riorges	
FUYANT	Rue Vachet	Bd Ouest	3	100	1	Roanne ; Riorges	
PASTEUR RIORGES	Rue du Marechal Foch	Rue Leon Blum	4	30	1	Riorges	
RUE ANTOINE BURELLIER	Rue Louise Michel	Rue Pierre Dubreuil	4	30	1	Riorges	
RUE CLE❺MENT ADER	Avenue Louise Michel	RN 7	4	30	1	Mably ; Riorges	
RUE DE SAINT-ROMAIN	Rue Auguste Dourdein	Rue Leon Blum	4	30	1	Riorges	
RUE DU LIEUTENANT VAGNERON	Rue de Saint-Romain	Rue Julien Vachet	4	30	1	Riorges	
RUE L❺EON BLUM	Rue Pierre Dubreuil	Avenue Jean Reboul	5	10	1	Riorges	
VACHET	Rue Dourdein	Rue du Fuyant	4	30	1	Roanne ; Riorges	

PRÉFET
DE LA LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Département de la Loire

Classement sonore des voies



SAINT-ÉTIENNE la métropole

Saint-Étienne ville de L'expérience design

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE
SAINT-VICTOR

Classement sonore des voies routières

N

Echelle : **1:7 000**

Source : Préfecture de la Loire : arrêté n°DT 23-0349 du 02 mai 2023
Copyright © IGN
Echelle d'utilisation : du 1/5000ème au 1/1 000 000ème
Edition : SAINT ETIENNE METROPOLE Mai 2023

ST JUST ST RAMBERT

ST GENEST LERPT

ST ETIENNE

ROCHE LA MOLIERE

CALOIRE

UNIEUX

ST MAURICE EN GOURGOIS

LEGENDE

Secteurs affectés par le bruit

Classement sonore des voies

Catégorie 3

Catégorie 4

0 0,3 0,6 0,9 1,2 1,5 km

SAINT-ÉTIENNE la métropole

Saint-Etienne ville de L'expérience design

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE
Nord

Classement sonore des voies routières

N

Echelle : **1:7 000**

Source : Préfecture de la Loire : arrêté n°DT 23-0349 du 02 mai 2023
Copyright © IGN
Echelle d'utilisation : du 1/5000ème au 1/1 000 000ème
Edition : SAINT ETIENNE METROPOLE Mai 2023

L'ETRAT
LA TOUR EN JAREZ
SORBIERS
ST PRIEST EN JAREZ
LA TALAUDIERE
ST JEAN BONNEFONDS
ST ETIENNE
ST GENEST LERPT

LEGENDE

Secteurs affectés par le bruit

Classement sonore des voies

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5

0 0,3 0,6 0,9 1,2 1,5 km

SAINT-ÉTIENNE la métropole

Saint-Etienne L'expérience design

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE
Sud

Classement sonore des voies routières

N

Echelle : **1:7 000**

Source : Préfecture de la Loire : arrêté n°DT 23-0349 du 02 mai 2023
Copyright © IGN
Echelle d'utilisation : du 1/5000ème au 1/1 000 000ème
Edition : SAINT ETIENNE METROPOLE Mai 2023

ST JEAN BONNEFONDS

ROCHE LA MOLIERE

ST ETIENNE

LA RICAMARIE

LE CHAMBON FEUGEROLLES

PLANFOY

ST GENEST MALIFAUX

LEGENDE

- Secteurs affectés par le bruit

Classement sonore des voies

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5

0 0,3 0,6 0,9 1,2 1,5 km

SAINT-ÉTIENNE la métropole

SÉM

ville de Saint-Etienne L'expérience design

COMMUNE DE SAINT-ETIENNE
Est

Classement sonore des voies routières

N

Echelle : **1:5 000**

Source : Préfecture de la Loire : arrêté n°DT 23-0349 du 02 mai 2023
Copyright © IGN
Echelle d'utilisation : du 1/5000ème au 1/1 000 000ème
Edition : SAINT ETIENNE METROPOLE Mai 2023

LA TALAUDIERE

ST JEAN BONNEFONDS

ST ETIENNE

LEGENDE

Secteurs affectés par le bruit

Classement sonore des voies

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4
- Catégorie 5

0 0,3 0,6 0,9 1,2 1,5 km

PRÉFÈTE
DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
des Territoires

Arrêté n° DT-22-0331
portant sur la mise à jour du classement sonore des voies routières du département de la Loire

La préfète de la Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le livre cinquième, titre septième, chapitre premier du code de l'environnement relatif à la prévention des nuisances sonores, et notamment l'article L.571-10 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles R.571-32 à R.571-43 relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.111-4-1, R.111-23-1 à R.111-23-3 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles R.111-1, R.111-3-1, R.123-13, R.123-14 et R.123-22 ;

Vu les arrêtés interministériels du 25 avril 2003 relatifs à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement, de santé et les hôtels ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 ;

Vu la circulaire du 25 mai 2004 portant sur le bruit des infrastructures de transports terrestres ;

Vu l'arrêté N°DT-11-005 du 07 février 2011 portant sur la mise à jour du classement sonore des infrastructures des transports terrestres dans le département de la Loire ;

Vu les avis des collectivités concernées par la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de la Loire émis au cours de la consultation réalisée du 03 juillet 2019 au 03 octobre 2019 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Catherine SÉGUIN préfète de la Loire ;

Sur proposition de la directrice départementale de la Loire ;

Standard : 04 77 48 48 48
Télécopie : 04 77 21 65 83
Site internet : www.loire.gouv.fr
2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

ARRETE :

Article 1

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé portant classement sonore des infrastructures de transports terrestres numéro DT-11-005 dans le département de la Loire.

Article 2

Les dispositions de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 sont applicables dans le département de la Loire aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées à l'annexe N°1 du présent arrêté et représentées sur les cartes mises en ligne sur le site INTERNET de la préfecture de la Loire.

Sont concernées par la révision du classement sonore des voies les communes ci-après désignées :

AMBIERLE, AMIONS, ANDREZIEUX BOUTHEON, BALBIGNY, BELLEGARDE-EN-FOREZ, BOEN-SUR-LIGNON, BOISSET LES MONTROND, BONSON, BOURG ARGENTAL, BRIENNON, BURDIGNES, BUSSIERES, CELLIEU, CERVIERES, CHAGNON, CHALAIN D'UZORE, CHALAIN LE COMTAL ,CHAMBEON, CHAMBOEUF, CHAMPDIEU, CHAMPOLY, CHANGY, CHARLIEU, CHATEAUNEUF, CHAVANAY, CHAZELLES-SUR-LYON, CHIRASSIMONT, CIVENS, CLEPPE, COMBRE, COMMELLE VERNAY, CRAINTILLEUX, CUZIEU, DARGOIRE, EPERCIEUX SAINT PAUL, FEURS, FIRMINY, FOURNEAUX, FRAISSES, GENILAC, GREZIEUX LE FROMENTAL, GREZOLLES, JURE, LA FOUILLOUSE, LA GRAND CROIX, LA PACAUDIERE, LA RICAMARIE, LA TALAUDIERE, LA TOUR EN JAREZ, LA TOURETTE, LE CHAMBON FEUGEROLLES, LE COTEAU, LE CROZET, LEIGNEUX, LENTIGNY, LEZIGNEUX, LES SALLES, L'ETRAT, L'HOPITAL LE GRAND, L'HORME, LORETTE, LURE, LURIECQ, MABLY, MACHEZAL, MAGNEUX HAUTE RIVE, MALLEVAL, MARCILLY LE CHATEL, MARCLOPT, MARCOUX, MARINGES, MIZERIEUX, MONTAGNY, MONTBRISON, MONTROND LES BAINS, NEAUX, NERONDE, NERVIEUX, NEULISE, NOIRETABLE, NOTRE DAME DE BOISSET, OUCHES, PARIGNY, PERIGNEUX, PERREUX, PLANFOY, POMMIERS, PONCINS, POUILLY-LES-NONAINS, POUILLY SOUS CHARLIEU, PRALONG, RENAISON, RIORGES, RIVAS, RIVE DE GIER, ROANNE, ROCHE LA MOLIERE, SAINT-LEGER-SUR-ROANNE, SAINT-ANDRE-LE-PUY, SAINT-BONNET-LE-CHATEAU, SAINT-BONNET-LES-OULES, SAINT-CHAMOND, SAINT-CYPRIEN, SAINT-CYR-DE-FAVIERES, SAINTE-COLOMBE-SUR-GAND, SAINT-DENIS-SUR-COISE, SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE, SAINT-ETIENNE, SAINT-FORGEUX-LESPINASSE, SAINT-GALMIER SAINT-GENEST-LERPT, SAINT-GENEST-MALIFAUX, SAINT-GEORGES-HAUTEVILLE, SAINT-GERMAIN-LAVAL, SAINT-GERMAIN-LESPINASSE, SAINT-HEAND, SAINT-JEANBONNEFONDS, SAINT-JOSEPH, SAINT-JULIEN D'ODDES, SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, SAINT-JUST-LA-PENDUE, SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, SAINT-LAURENT-LA-CONCHE, SAINT-LEGER-SUR-ROANNE, SAINT-MARCEL-DE-FELINES, SAINT-MARCEL-D'URFE, SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, SAINT-MARTIN-D'ESTREAUX, SAINT-MARTIN-LA-PLAINE, SAINT-MICHEL-SUR-RHONE, SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS, SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU, SAINT-PAUL-EN-CORNILLON, SAINT-PIERRE-DE-BOEUF, SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-D'URFE, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE, SAINT-ROMAIN-LE-PUY, SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY, SAINT-THOMAS-LA-GARDE, SAINT-VINCENT-DE-BOISSET, SAVIGNEUX, SORBIERS, SOUTERNON, SURY-LE-COMTAL, TARTARAS, TRELINS, UNIAS, UNIEUX, VALFLEURY, VEAUCHE, VEAUCHETTE, VENDRANGES, VERIN, VILLARS, VILLEMONTAIS, VILLEREST, VIOLAY, VIRICELLES, VIVANS, VOUGY

Article 3

Les tableaux figurant en annexe N°1 donnent, pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des cinq catégories définies par l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons, le type de tissu urbain, ainsi que les niveaux sonores que les constructeurs doivent prendre en compte pour la construction de bâtiments inclus dans ces secteurs.
Les largeurs des secteurs affectés par le bruit sont mesurées à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Article 4

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément à l'article R.571.43 du code de l'environnement susvisé.

- Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

- Pour les bâtiments d'enseignement, de santé et les hôtels, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon l'arrêté du 25 avril 2003 susvisé.

Article 5

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire, inclus dans les secteurs affectés par le bruit sont définis tel que précédemment mentionné par l'arrêté du 30 mai 1996 et l'arrêté du 25 avril 2003 précédemment mentionnés.

Le classement par catégories des infrastructures routières se base sur les éléments suivants :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne (dB(A))	Niveau sonore au point de référence en période nocturne (dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Article 7

Une copie de cet arrêté sera affichée en mairie des communes visées à l'article 2 pendant une durée minimale d'un mois.

Article 8

Le périmètre des secteurs affectés par le bruit situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres définis à l'article 3 et dans les annexes 1 et 2 du présent arrêté sera annexé par arrêté municipal au plan d'occupation des sols ou plan local d'urbanisme des communes visées à l'article 2 du présent arrêté.

Le présent arrêté sera également annexé au plan d'occupation des sols ou plan local d'urbanisme de ces mêmes communes.

Article 9

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes visées dans le tableau.
- Madame la directrice départementale des territoires de la Loire.

Article 10

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées et Madame la directrice départementale des territoires de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Saint-Etienne, Le 27 JUIL. 2022

Pour la préfète et par délégation
le sous-préfet de Montbrison

Jean-Michel RIAUX

Standard : 04 77 48 48 48
Télécopie : 04 77 21 65 83
Site internet : www.loire.gouv.fr
2 rue Charles de Gaulle CS 12241 – 42022 SAINT-ÉTIENNE Cedex 1

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA LOIRE

Direction Départementale
des Territoires de la Loire

Service Environnement et Forêt
Pôle Nature et Cadre de Vie

LE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES





LA REGLEMENTATION

Pourquoi un classement sonore des voies de transports terrestres ?

► Le classement sonore concerne toutes les voies et tient compte du niveau de bruit émis par la voie.
Tous les paramètres physiques de ces voies sont utilisés pour le calcul du niveau de bruit aboutissant au classement de la voie. Les plages horaires englobent le jour et la nuit.

► Le classement vise une meilleure isolation phonique des bâtiments aux bruits routiers ou ferroviaires, pour une bonne protection des occupants.

► L'enjeu n'est pas de geler ni de contraindre l'urbanisation dans les secteurs affectés par le bruit, mais de s'assurer que cette urbanisation se fera dans des conditions techniques maîtrisées, qui éviteront la création de nouveaux points noirs dus au bruit.

► Le classement s'inscrit dans le dispositif de prévention des nuisances sonores des voies de transports terrestres prévu par la loi de 1992 relative à la lutte contre le bruit. Cette loi met en avant le principe d'antériorité entre la voie et la construction et définit le financeur des protections acoustiques nécessaires selon deux cas :

- Lors de la création d'une voie nouvelle, la protection phonique des bâtiments existants doit être assurée par le gestionnaire de la voie (article 12 de la loi de 1992).
- Lors de la construction d'un bâtiment à proximité d'une voie classée, c'est au constructeur d'assurer son isolation (article 3 de la loi de 1992, qui nécessite le présent classement pou être mis en œuvre)

Que classe-t-on ?

► Toutes les routes dès lors que le trafic moyen journalier (TMJA) est supérieur à 5000 véhicules par jour.
Pour les routes à trafic saisonnier, c'est la moyenne annuelle qui doit être comparée au seul de 5000 véhicules /jour et non le pic saisonnier.

► Toutes les voies ferrées dès lors que le nombre de trains est supérieur à 50 par jour en interurbain, 100 par jour en urbain.

► Toutes les voies de transport en site propre (bus, tramway) dès que le nombre d'unités est supérieur à 100 par jour.

► Les projets d'infrastructures dès lors qu'ils ont une existence administrative (emplacement réservé, projet d'intérêt général, déclaration d'utilité publique…).

Qui classe ?

Le préfet par arrêté, après consultation des communes pendant u délai de trois mois.

Comment classe-t-on ?

Les infrastructures sont classées en 5 catégories. Elles sont déterminées par le niveau sonore moyen de la voie de jour et de nuit.
Le niveau sonore des routes dépend de plusieurs paramètre :

● trafic	● allure	● vitesse
● nombre de fils	● type de profil	● pourcentage de poids lourds
● pente	● largeur de chaussée	● revêtement de chaussée

Le niveau sonore des voies ferrées dépend du nombre de trains, de la vitesse et du type de matériel.
Le classement des voies prend en compte l'évolution prévisible des trafics à l'horizon de 20ans.

QU'EST-CE QUE CELA ENTRAINE POUR LES COLLECTIVITES ?

► C'est une règle de construction et non d'urbanisme.
C'est donc le constructeur du bâtiment qui détermine l'isolement de façade requis et non le service instructeur de permis de construire.

► Le report dans le Plan Local d'urbanisme est obligatoire sur les documents d'urbanisme et dans les annexes du PLU

► Une information est donnée au public (art 410-13 du code de l'urbanisme) pour les terrains situés dans un secteur de nuisance :
lors du certificat d'urbanisme
lors du permis de construire, uniquement à titre d'information pour la catégorie de classement.
Dans les deux cas, les calculs d'isolation sont à la charge du constructeur.

Les secteurs de nuisance varient de 300 à 10m de part et d'autre de la voie selon la catégorie 1 à 5 de son classement.

QU'EST-CE QUE CELA ENTRAINE POUR LES PROPRIETAIRES ?

Pour les propriétaires de terrain :

► Aucune modification de la constructibilité du terrain

► La connaissance du niveau de bruit émanant de la voie à proximité de laquelle se trouve le terrain.

Pour les propriétaires de bâtiments existants :

► Une information du niveau sonore émanant de la voie.

► Aucune incidence sur les réfections de bâtiments sauf sur les extensions.

QU'EST CE QUE CELA ENTRAINE POUR LES CONSTRUCTEURS DE BATIMENTS ?

► En matière de constructibilité des terrains concernés
aucune restriction de construction le long des voies

► En matière de règles de construction
- Dans les secteurs de nuisance (de 300m à 10m selon la catégorie de classement de la voie), le constructeur devra mettre en oeuvre une isolation acoustique qu'il devra déterminer.
- Les exigences de pureté de l'air et de confort thermique en saison chaude devront être assurées en maintenant fermées les fenêtres exposées au bruit (article 9 de l'arrêté du 30 mai 1996)

Quels bâtiments sont concernés ?

Les bâtiments nouveaux et les bâtiments existants faisant l'objet d'extension

Actuellement il s'agit : - des bâtiments d'habitation: pièces principales* et cuisines
- et des bâtiments d'enseignement** : certains locaux***.

Sont concernés aussi : - les bâtiments de santé, de soins, d'activité sociale, de loisirs, de sports, les hôtels et hébergements à caractère touristique.

Comment déterminer l'isolation phonique à appliquer ?

Par une méthode forfaitaire en appliquant des tableaux donnant un niveau d'isolation à respecter en fonction de la distance du bâtiment par rapport à la voie et selon sa catégorie,

Ou par un calcul à la charge du constructeur qui tient compte des éventuels obstacles entre le bâtiment et la voie (méthode de calcul utilisée pour les études d'impact acoustique des voies nouvelles).

Quel surcoût ?

► Pour les voies classées en catégorie 5 :
aucun surcoût de construction de bâtiments.

► Pour les voies classées dans les autres catégories :
surcoût suivant la distance du bâtiment et la catégorie de la voie due principalement au traitement des entrées d'air et des ouvertures (du double vitrage acoustique courant jusqu'à la double fenêtre pour les bâtiments très proches des voies classées 1 et 2)

* les pièces principales du logement : séjour et chambres.
** les bâtiments d'enseignement : écoles maternelles, écoles élémentaires, collèges, lycées, universités.
*** les locaux des bâtiments d'enseignement : locaux d'enseignement, activités pratiques, CDI, salles de musique, locaux médicaux, ateliers calmes, administration, salles de repos, salle à manger, salle polyvalente.

ANNEXE TECHNIQUE

Références :
Loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 - Lutte contre le bruit
Décret n°95-20 du 9 janvier 1995 - Caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que l'habitation et de leurs équipements
Décret n°95- 21 du 9 janvier 1995 - Classement des infrastructures de transports terrestres
Arrêté du 9 janvier 1995 - Limitation du bruit dans les établissements d'enseignement
Arrêté du 30 mai 1996 - Classement des infrastructures de transports terrestres et isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit
Circulaire de 12 décembre 1997 - Prise en compte du bruit dans la construction des voies nouvelles ou l'aménagement des routes existantes du réseau national.

Tableau de classement des infrastructures de transports terrestres et des largeurs maximales des secteurs affectés par le bruit

Niveau sonore de référence L_{Aeq}(6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence L_{Aeq}(22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	Catégorie 1	300 m
76 < L 81	71 < L 76	Catégorie 2	250 m
70 < L 76	65 < L 71	Catégorie 3	100 m
65 < L 70	60 < L 65	Catégorie 4	30 m
60 < L 65	55 < L 60	Catégorie 5	10 m

LAeq (6h22h) : niveau de pression acoustique continu équivalent, pondéré A, pendant une période de 6h à 22h
C'est un indicateur de bruit qui prend en compte la moyenne du bruit sur une période déterminée.

dB(A) : déciBel A : c'est une unité de bruit qui tient compte du filtrer de certaines fréquences par l'oreille humaine (courbe de pondération A)

catégorie de l'infrastructure : classement suivant le niveau LAeq jour ou nuit le plus contraignant.

Largeur maximale : cette largeur est mesurée à partir du bord extérieur de la voie la plus proche (bord extérieur de la chaussée ou bord du rail)

Détermination de la valeur d'isolement des façades

Selon la méthode forfaitaire



Profil de bâti «rue en U»

Valeur d'isolement minimal
-pour les façades directement exposées au bruit

CATEGORIE D'INFRASTRUCTURE	**1**	**45 dB(A)**
	2	**42 dB(A)**
	3	**38 dB(A)**
	4	**35 dB(A)**
	5	**30 dB(A)**

-pour les façades latérales : décalage d'une classe d'isolement
-pour les façades arrière : décalage de deux classes d'isolement

Profil de bâti «tissu ouvert»



Valeur d'isolement minimal en dB(A)

-pour les façades directement exposées au bruit

Distance en mètre entre le bâti et les infrastructures		0à10	10à15	15à20	20à25	25à30	30à40	40à50	50à65	65à80	80à100	100 à125	125 à160	**160 à200**	**200 à250**	**250 à300**
CATEGORIE D'INFRASTRUCTURE	**1**	**45**	**45**	**44**	**43**	**42**	**41**	**40**	**39**	**38**	**37**	**36**	**35**	**34**	**33**	**32**
	2	**42**	**42**	**41**	**40**	**39**	**38**	**37**	**36**	**35**	**34**	**33**	**32**	**31**	**30**	
	3	**38**	**38**	**37**	**36**	**35**	**34**	**33**	**32**	**31**	**30**					
	4	**35**	**33**	**32**	**31**	**30**										
	5	**30**														

-pour les façades protégées partiellement par des bâtiments : correction -3 dB(A)
-pour les façades protégées totalement par des bâtiments : -6 db(A)
-pour les portions de façades protégées totalement par un écran (butte de terre ou obstacle naturel)

-de hauteur comprise entre 2 et 4m à une distance inférieure à 150 mètres : - 6 dB(A)
À une distance supérieure à 150 mètres : - 3 dB(A)

-de hauteur supérieure à 4m à une distance inférieure à 150 mètres : - 9 dB(A)
à une distance supérieure à 150 mètres : - 6 dB(A)

-pour les façades latérales : - 3 dB(A)
-pour les façades arrière: - 9 dB(A)

La valeur obtenue après correction ne peut jamais être inférieure à 30 dB(A)

Selon la méthode par calcul ou par mesure

(norme NF S31 – 085 voies routières et Pr S 31 – 088 voies ferrées)

Le constructeur devra prendre les valeurs suivantes au point de référence

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne en dB(A)	Niveau sonore au point de référence en période nocturne en dB(A)
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

L'objectif étant d'atteindre un niveau de bruit à l'intérieur des logements :

- de 35 dB(A) en période diurne
- de 30 dB(A) en période nocturne

Le point de référence est défini à une hauteur de 5m au-dessus du plan de roulement à une distance de :

- dans les rues en U : 2m en avant de la ligne moyenne des façades
- en tissu ouvert : 10m du bord de la voie, augmenté de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre

La voie est considérée rectiligne, les bords étant dégagés et le sol horizontal et réfléchissant.